



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Kirchschräger (Autriche) .....	1
Discours de M. Khaddam (République arabe syrienne) .....	4
Discours de M. Calvani (Venezuela) .....	8
Discours de M. Chroupek (Tchécoslovaquie) .....	11
Discours de M. Na Champassak (Laos) .....	14
Discours de M. Khalid (Soudan) .....	17
Organisation des travaux .....	22
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Christophides (Chypre) .....	22
Réponse du représentant de la Guinée équatoriale ..	27

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. KIRCHSCHLÄGER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la vingt-huitième session de l'Assemblée générale est présidée par un représentant éminent de la diplomatie de l'Equateur. Votre riche expérience, acquise dans les divers organes des Nations Unies, contribuera pour une large part au succès de cette session de l'Assemblée générale. Au nom de la délégation autrichienne, je vous exprime nos chaleureuses félicitations pour votre élection. Je tiens à y ajouter nos meilleurs vœux de succès dans l'exercice de vos hautes fonctions.

2. La discussion générale, jusqu'à présent, a été un reflet exact de la situation politique dans le monde. C'est là une bonne chose puisque cela montre que les Nations Unies travaillent dans la vie réelle, c'est-à-dire qu'elles constituent une réalité dans le processus politique. Ce seul fait accroît leur efficacité, une efficacité qui est au service de tous les Etats et, en particulier, de pays petits et moyens.

3. Le mot "détente" a été employé dans toutes les déclarations qui ont été faites jusqu'à présent au cours de ce débat. Il y a à cela de bonnes raisons. Le processus de la détente, à travers le monde, s'est intensifié depuis l'année dernière. En effet, l'année dernière, aucun nouveau foyer de conflit international ne s'est ouvert. C'est là, en soi, un résultat considérable en ce qu'il montre que la détente, sur le plan local ou sur celui des continents, n'est pas seulement importante pour ceux qui sont directement intéressés, mais aussi qu'elle améliore le climat de la politique mondiale dans son ensemble, ce qui, à son tour, favorise le règlement des conflits

d'intérêts, même des plus graves, entre Etats, qui, à l'origine, ne participaient pas à ce processus de détente.

4. Ce n'est pas seulement la détente qui s'est cependant manifestée, jusqu'à présent au cours de la discussion générale. Pour ceux qui ont suivi ce débat, il était impossible de ne pas constater les manifestations de la tension, dans les domaines de l'idéologie, de la politique de puissance et du nationalisme, qui existe encore sur divers continents. Les causes de conflit, dans le monde, demeurent nombreuses. Même si nous ne les avons pas constamment devant les yeux, nous pourrions nous rendre compte de leur existence du fait que les progrès, dans le domaine du désarmement et même dans celui de la limitation de la course aux armements, ont été, jusqu'à maintenant, extrêmement modestes.

5. Cela est effrayant pour un monde où l'on commence à reconnaître que les ressources naturelles sont limitées, que les habitants du globe, nous le savons tous, luttent pour améliorer leur vie plutôt que leurs arsenaux. Si terrible que puisse être cette escalade des armements, elle est compréhensible, étant donné que même aujourd'hui, et même entre Membres des Nations Unies, ce n'est pas l'élimination des causes de conflit ni la confiance réciproque en un règlement pacifique des différends qui garantissent la coexistence pacifique, mais bien l'équilibre des forces militaires ou, pour utiliser un terme de la philosophie de l'âge atomique, l'équilibre des puissances de destruction.

6. A un moment où nous ne parlons pas seulement de détente mais où, dans différentes parties du monde, de puissants éléments de détente se manifestent, cette session à New York devrait donc nous donner de nouvelles occasions de réfléchir à la question de savoir comment nous pouvons contribuer à la création d'un monde meilleur.

7. Le processus actuel de détente s'est annoncé par des initiatives au niveau bilatéral. Sans vouloir épuiser le sujet, je me réfère ici, dans un contexte global, au rapprochement entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique et à l'établissement de nouvelles relations entre les Etats-Unis et la Chine. A l'échelle européenne, ce processus de détente s'est caractérisé par les traités que la République fédérale d'Allemagne a conclus avec l'Union soviétique et avec la République populaire de Pologne, par le Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, et l'Accord quadripartite sur Berlin. Les initiatives bilatérales étaient indispensables à une telle évolution. Notre gratitude va à tous les hommes d'Etat qui ont pris ces initiatives et ont contribué à leur succès. Notre tâche aujourd'hui, me semble-t-il, consistera à donner un caractère multilatéral à ces efforts bilatéraux, autrement dit à les rendre utiles pour tous les autres Etats à un large niveau international.

8. Cette multilatéralisation de la détente est nécessaire, car elle réduit la fréquence des crises dans les relations bilatérales qui, comme l'expérience le montre, en déclenchent souvent. Cela crée une sorte de réseau qui renforce la détente bilatérale et qui signifie également que les Etats qui n'étaient pas parties aux initiatives premières peuvent cependant trouver avantage à la diminution de la tension.

9. Au niveau global, les Nations Unies constituent le meilleur moyen d'une détente multilatérale. Au niveau européen, il est la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et, à en juger par l'expérience acquise jusqu'ici, les Etats participants peuvent escompter une certaine mesure de sécurité supplémentaire et, avant tout, une coopération accrue.

10. L'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies marque clairement l'évolution actuelle de l'Europe, et pas de l'Europe seulement. Mon gouvernement a toujours nettement laissé entendre qu'il souhaitait sincèrement voir ces deux Etats admis à l'Organisation. Leur entrée ne reflète pas que la normalisation de la situation en Europe, mais aussi un nouveau pas vers l'universalité et une plus grande efficacité des Nations Unies elles-mêmes. Puis-je donc saisir cette occasion pour souhaiter une fois encore une chaleureuse bienvenue à la République fédérale d'Allemagne, à la République démocratique allemande, ainsi qu'au Commonwealth des Bahamas, en tant que nouveaux Membres de cette organisation.

11. Les petits Etats, eux surtout, doivent apporter leur contribution à cette multilatéralisation de la détente. Ce devoir peut être acquitté non seulement par la coopération constructive au sein des organisations internationales, mais aussi en développant les relations bilatérales avec les autres Etats, en particulier les Etats voisins. Tous les jours, de nouveaux problèmes se posent dans nos régions respectives. Des conflits d'intérêts peuvent se présenter et se présentent. Il dépend de nous, de la façon dont nous les abordons, que l'on trouve les compromis appropriés et acceptables dans le nouveau climat qui commence à régner dans la sphère des relations internationales. Si nous voulons éviter l'ingérence extérieure, nous devons régler nos affaires par nos propres efforts. Les conflits d'intérêts entre Etats doivent être résolus à la table des négociations. Nous sommes toujours prêts à nous asseoir autour d'une table de négociations pour discuter des problèmes qui se présentent et essayer d'y trouver des solutions. Même si ces négociations prennent du temps, nous sommes convaincus que la patience et la bonne foi se verront récompensées par le succès.

12. J'en veux pour preuve la question du Tyrol méridional, qui a fait l'objet des résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) de l'Assemblée générale. Il y a trois ans, j'ai pu communiquer à l'Assemblée générale que l'Autriche et l'Italie s'étaient mises d'accord sur une proposition de solution qui prévoyait l'accroissement de l'autonomie du Tyrol méridional et j'avais pu dire qu'un calendrier approprié avait été établi par les deux Etats<sup>1</sup>.

13. Je suis heureux de pouvoir dire que la mise en œuvre de cette proposition a avancé depuis la dernière session de

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières*, 1855<sup>e</sup> séance, par. 169 à 174.

l'Assemblée générale et qu'une grande partie de ces mesures ont été mises en œuvre par les administrations intéressées. Cependant, plusieurs de ces mesures ne sont toujours pas appliquées. J'espère que les progrès continueront de façon satisfaisante, ce qui ne pourra qu'améliorer encore les relations entre ces deux pays voisins.

14. Pour ce qui est de l'Europe, la première phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est déroulée à Helsinki au niveau des ministres des affaires étrangères, a arrêté 10 principes qui devraient se révéler extrêmement importants dans les relations entre Etats. Je ne les énoncerai pas ici; ils sont entièrement conformes à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, déclaration adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970 [*résolution 2625 (XXV)*]. Ces principes confèrent des droits et imposent des obligations. Lorsqu'ils confèrent des droits, ceux-ci doivent être exercés dans un cadre correspondant à l'étape actuelle des affaires dans le monde. Lorsqu'ils imposent des obligations, celles-ci doivent être remplies de bonne foi. C'est la seule façon de faire les pas mesurés qui sont nécessaires pour que le processus de la détente devienne irréversible.

15. La détente n'est pas une fin en soi. De la détente il faut passer à la coopération au sens le plus large possible. Mais nous ne pouvons y parvenir que si nous jouissons de l'appui de l'opinion publique, que si nous sommes capables de convaincre nos citoyens qu'ils bénéficieront directement de la détente et de la coopération. L'appui qu'ils apporteront à cette politique influera à son tour sur le processus de détente, lui donnant un nouvel élan et ouvrant de nouvelles perspectives à la coopération internationale.

16. Les citoyens de l'Autriche ont, comme chacun sait, de nombreux liens personnels, historiques, avec les citoyens des pays voisins. Nous ne voulons pas nous ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, tout comme nous résisterions à toute tentative de s'ingérer dans nos propres affaires intérieures. Mais je refuse de croire qu'un appel lancé afin d'éliminer les obstacles administratifs à la réunion des familles, à la possibilité de rendre visite à des parents vieux et malades ainsi qu'à celle, très personnelle pour un être humain, de choisir son partenaire pour la vie constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

17. Ces jours-ci, la République d'Autriche et le Gouvernement fédéral autrichien se trouvent au centre de l'attention internationale et il y a eu des malentendus quant à la philosophie fondamentale de l'Autriche à certains égards. Je pense donc que vous êtes en droit d'attendre de moi des explications à ce propos.

18. Tout d'abord, en ce qui concerne la question du terrorisme, c'est le Gouvernement autrichien qui, depuis plusieurs années, à l'Organisation de l'aviation civile internationale, à l'Assemblée générale et, au niveau régional, au Conseil de l'Europe, a très fermement défendu l'idée d'une action multilatérale contre le terrorisme. Des mesures efficaces et pratiques destinées à com-

battre le terrorisme international, pour être vraiment couronnées de succès, ne peuvent être mises au point qu'au niveau international. Vous savez tous que jusqu'à maintenant la communauté internationale n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur des mesures internationales.

19. Tant qu'il n'existera pas, dans le domaine du terrorisme, une coopération internationale, chaque Etat devra faire face individuellement à cette nouvelle forme de guerre dirigée contre ceux qui ne sont pas parties à un conflit. Par conséquent, les réactions à un acte de terrorisme, dans chaque pays, ne seront pas et ne peuvent pas être les mêmes. Mon gouvernement, inspiré par ses principes humanitaires, considère que sauver des vies humaines constitue l'objectif primordial qui transcende tous les autres. C'est pour cette raison, et elle seule, que mon gouvernement a tout fait pour créer les conditions préalables qui ont permis la libération des quatre otages enlevés par les terroristes le 28 septembre.

20. Je ne veux pas m'étendre en détail sur la façon dont le Ministre des affaires étrangères d'Israël a commenté mercredi [2139<sup>e</sup> séance], à cette tribune, l'acte de terrorisme perpétré en Autriche le 28 septembre 1973, non plus que sur les réactions autrichiennes à cette intervention. Mon gouvernement est convaincu que le fait qu'un gouvernement n'est pas disposé à sacrifier des vies humaines n'encourage pas les terroristes. L'expérience passée prouve largement que même le sacrifice suprême n'a pas constitué et ne constitue pas un élément de dissuasion. La responsabilité principale de la persistance du terrorisme incombe à ceux qui se sont employés à paralyser les efforts visant à établir une coopération internationale efficace contre le terrorisme. Seuls des remèdes adoptés à une échelle mondiale peuvent permettre de combattre avec succès une maladie qui affecte le monde.

21. Ceux qui se soucient vraiment du sort des personnes qui veulent traverser l'Autriche pour rejoindre leurs nouveaux foyers ne devraient pas faire de Schoenau leur cri de guerre ou une idéologie. Une campagne montée contre l'Autriche ne saurait être dans l'intérêt de personne et certainement pas de ceux au profit desquels elle semble être organisée. Une campagne de ce genre ne sera jamais utile. Mon gouvernement ne cédera à aucune pression d'où qu'elle vienne et espère que tous les Etats s'abstiendront, conformément à la Charte des Nations Unies, de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Autriche. Il semblerait judicieux de ne pas perdre de vue le sens des proportions et d'essayer de parvenir à des jugements et à des évaluations objectives.

22. Mon gouvernement laisse la porte grande ouverte à des discussions ultérieures sur les questions humanitaires et j'en viens ainsi au deuxième aspect de la question : la position humanitaire adoptée par l'Autriche dans le passé, à l'heure actuelle et pour l'avenir.

23. Depuis qu'ils ont recouvré leur indépendance totale, le Gouvernement et le peuple autrichiens ont accueilli plusieurs centaines de milliers de réfugiés. Ceux qui voulaient poursuivre leur voyage pouvaient le faire; ceux qui ont voulu rester en Autriche sont devenus des citoyens intégrés à la population autrichienne. Ce faisant, ils ne sont pas

devenus une source d'agitation, mais un élément contribuant à la paix en Europe. De plus, le Gouvernement et le peuple autrichiens ont, depuis 1960, grandement facilité et, en fait, rendu possible le transit par l'Autriche de quelque 165 000 personnes qui souhaitaient établir leur foyer futur en Israël.

24. L'Autriche aurait agi — et elle a agi — de la même façon en faveur d'autres personnes, sans considération de leur nationalité, leur couleur, leur race, leur religion et leurs convictions politiques. Cela également demeure vrai pour l'avenir.

25. Je ne dis pas cela parce que le Gouvernement ou le peuple autrichiens en attendent quelque reconnaissance particulière, mais parce qu'il me semble qu'une référence à la pratique passée est le moyen le plus approprié de dissiper les malentendus et les fausses interprétations portant sur l'attitude humanitaire de l'Autriche à l'heure actuelle et à l'avenir. Le Premier Ministre d'Autriche, Bruno Kreisky, s'est expliqué clairement là-dessus le 29 septembre dernier lorsqu'il a dit :

“L'Autriche est attachée aux principes de la démocratie et de l'humanitarisme et je tiens à souligner que rien ne changera dans notre attitude fondamentale, nos lois ou nos pratiques humanitaires en raison d'événements passés ou futurs. Dans l'intérêt du maintien de la paix en Autriche, nous procéderons à certaines modifications mineures, mais il n'y aura aucun changement fondamental dans notre optique humanitaire. L'Autriche demeure un pays qui accorde le droit d'asile à tous ceux qui s'estiment persécutés et offre à tous ceux qui veulent atteindre un autre pays en traversant son territoire la possibilité de le faire.”

Telle est la position de l'Autriche. Mon gouvernement est également disposé à coopérer avec les organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, si elles sont à même d'accepter la part de responsabilité que, dans le passé, l'Autriche a acceptée seule.

26. Permettez-moi de revenir brièvement aux problèmes qui se posent aux Nations Unies. Le Secrétaire général des Nations Unies, auquel nous rendons hommage pour son dévouement à la cause de l'Organisation mondiale, a demandé, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“La majorité des Etats Membres veulent-ils vraiment une organisation qui soit plus qu'un mécanisme de conférence et une tribune où promouvoir leurs politiques nationales ? Veulent-ils vraiment une organisation qui puisse jouer un rôle utile et actif en concentrant les efforts internationaux sur la solution des problèmes les plus difficiles et les plus controversés, et qui, ce faisant, acquerra, dans certaines situations, un élan qui lui sera propre ?” [A/9001/Add.1, p. 8].

27. La réponse de mon gouvernement à cette question est très courte et très simple; elle est fondée sur l'intérêt propre de l'Autriche et sur le principe de la solidarité internationale. Cette réponse est : oui, nous voulons une telle organisation mondiale et nous sommes prêts à travailler avec les autres nations pour la réaliser.

28. M. KHADDAM (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*<sup>2</sup>] : C'est avec le plus grand plaisir Monsieur le Président, que je vous présente, en mon nom et au nom de la délégation de la République arabe syrienne, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection au poste de président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le fait que vous ayez été choisi pour exercer ces hautes fonctions est l'expression authentique de l'appréciation et de l'estime dans lesquelles la communauté internationale tient votre pays et votre peuple.

29. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres : la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne et les Bahamas. Avec leur entrée à l'Organisation des Nations Unies, le principe de l'universalité — essentiel à l'Organisation mondiale et que, depuis sa création, nous avons activement appuyé et pour lequel nous avons constamment lutté — a été grandement renforcé. A cet égard, nous tenons à formuler l'espoir que l'entrée de la République fédérale d'Allemagne au sein de l'Organisation permettra, de sa part, une meilleure compréhension des problèmes du tiers monde et notamment de ceux du Moyen-Orient.

30. La réunion de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies suit de très près un événement qui a suscité l'intérêt du monde entier; je veux parler de la quatrième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973, la plus grande réunion au sommet dont la société humaine ait été témoin au cours de la dernière décennie.

31. Les déclarations et les résolutions de cette conférence [voir A/9330] ont manifesté l'élan des pays non alignés vers l'autoréalisation, vers l'affirmation de leur identité, et une réaffirmation des principes de non-alignement, qui se sont avérés être les principes universels permettant d'obtenir la justice, l'égalité, la coexistence et la paix entre les nations.

32. La signification fondamentale de cette conférence réside dans la détermination de plus de la moitié des habitants du monde d'être libérés des relations inégales et d'établir, à leur place, entre nations, des relations démocratiques tant en matière politique qu'en matière économique, d'effacer le colonialisme sous toutes ses formes, d'éliminer l'hégémonie, l'occupation étrangère, le retard et les privations.

33. Si le mouvement du non-alignement a été décrit par le passé comme l'expression de la conscience mondiale, la quatrième Conférence a révélé que ce mouvement avance d'un pas ferme vers la réalisation de la liberté dans le monde. Cette conférence, avec la clarté de vision qui a caractérisé ses travaux, a su s'adapter aux changements internationaux, affirmant et développant les aspects positifs de ces changements sans s'écarter des principes sur lesquels repose le mouvement du non-alignement.

34. La Conférence d'Alger a été un rassemblement qui a procédé à un examen général de la situation et a pris, une

fois de plus, l'engagement d'atteindre les buts fondamentaux du mouvement du non-alignement, à savoir les objectifs internationaux qui conçoivent la paix du monde comme une unité indivisible, centrée sur l'élimination des tensions où qu'elles se produisent, comme une coopération internationale accrue développant les capacités innées des pays en voie de développement, mettant fin aux privations, au retard et aux relations inégales entre les peuples.

35. Nous espérons que l'Assemblée générale des Nations Unies appuiera les principales demandes contenues dans les déclarations et les résolutions de la Conférence d'Alger, car ces demandes sont pleinement compatibles avec la Charte des Nations Unies.

36. La relation entre la Conférence des pays non alignés et les Nations Unies découle non seulement du fait que les nations non alignées représentent la moitié des Membres de l'Organisation internationale, mais aussi de la détermination des pays non alignés de renforcer le rôle des Nations Unies et, dans le cadre de l'Organisation, de prendre soin d'atteindre les buts et les objectifs de la Charte de manière à en faire profiter l'humanité tout entière.

37. Dans notre examen de la situation internationale, il faut bien entendu faire porter l'accent sur les faits nouveaux qui ont eu des conséquences importantes sur les relations internationales. Cherchant à éliminer les dangers d'une confrontation entre les deux grandes puissances et à diminuer la tension en Europe, ces événements n'auront pourtant qu'un effet limité et des résultats incertains aussi longtemps que leurs avantages ne s'étendront pas à toutes les parties du monde, liquidant les conditions oppressives qui existent encore dans le tiers monde, telles que le colonialisme, l'exploitation, le racisme, l'occupation et l'agression aux ordres de l'impérialisme et du contrôle étranger.

38. La concorde internationale relèvera de la théorie pure si elle signifie que le monopole des grandes décisions régissant notre destin reste aux mains de quelques-uns et si elle signifie également la perpétuation des conditions injustes que connaissent encore les peuples du monde en voie de développement, si elle doit être réalisée aux dépens des peuples et de leur droit à la liberté, au progrès et à l'autodétermination. Dans ces conditions, la détente équivaldrait à éteindre les foyers de dispute dans une certaine région du monde tout en alimentant les éléments de conflit dans d'autres régions.

39. A cet égard, il est décevant de voir que les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent d'exploiter le climat international de détente pour consolider leurs intérêts aux dépens des intérêts d'autres peuples et pour soutenir l'agression dans toutes les régions du tiers monde, notamment au Moyen-Orient.

40. L'état actuel de la sécurité internationale est loin de permettre à la majorité des nations de réaliser leurs aspirations à la liberté, à l'indépendance, à la paix et au progrès. L'agression impérialiste se poursuit dans des régions importantes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

41. Fidèle à sa politique de soutien des principes de la liberté des peuples et de leur droit à l'autodétermination

<sup>2</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

sans aucune ingérence étrangère, à l'intégrité territoriale, à l'unité régionale et à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles, fidèle à sa lutte contre le colonialisme, le contrôle et l'exploitation impérialistes, contre la discrimination fondée sur la couleur, la race ou la croyance, fidèle à la Charte des Nations Unies, la République arabe syrienne exige qu'ils soit mis fin à l'ingérence et à l'agression impérialistes contre le peuple du Cambodge et estime que les cinq points du gouvernement d'union nationale constituent la base pratique et juste de la solution du problème cambodgien.

42. Nous exigeons en outre la solution du problème de Corée grâce à la création de conditions appropriées pour hâter l'union de la Corée en tant que nation indépendante et pacifique. Nous exigeons le retrait de toutes les troupes étrangères des territoires de la Corée du Sud et la dissolution de ce que l'on appelle la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Nous pensons qu'au cours de cette session l'Organisation des Nations Unies devrait travailler en vue de l'unification de la Corée, et non en consacrer la division.

43. Nous nous félicitons de l'Accord sur le rétablissement de la paix au Viet-Nam<sup>3</sup>. Nous croyons que, pour sauvegarder la paix dans cette région, il est absolument nécessaire d'exécuter de bonne foi toutes les clauses de cet accord. C'est pourquoi nous déplorons les violations répétées des dispositions de l'Accord par les impérialistes et leurs agents, et nous espérons que les héroïques Vietnamiens connaîtront un succès total dans leur lutte pour recréer leur structure économique et sociale.

44. Nous appuyons fermement la lutte des mouvements de libération nationale en Afrique, en Amérique et en Asie. Nous condamnons énergiquement le rôle de la minorité raciste en Rhodésie et en Afrique du Sud, ainsi que les manœuvres impérialistes visant à renverser, dans ces continents, les gouvernements nationaux.

45. Nous saluons chaleureusement la lutte des mouvements de libération nationale qui, aux quatre coins de l'Afrique, portent les armes contre les forces de la discrimination raciale et de l'exploitation colonialiste, et nous leur offrons notre appui et notre encouragement. Nous leur souhaitons d'atteindre rapidement leurs buts.

46. A cet égard, je voudrais dire notre joie en voyant ce courageux pays, la Guinée-Bissau, atteindre l'indépendance grâce à la lutte de ses fils avec l'aide du grand continent africain et des peuples épris de justice. Il est grand temps, pour le régime portugais, de revoir sa politique réactionnaire et de reconnaître le droit du Mozambique et de l'Angola à l'autodétermination et à l'indépendance. L'entrée prochaine, nous l'espérons, de la Guinée-Bissau dans les rangs des Membres de l'Organisation sera un événement marquant dans la lutte universelle pour la liberté et la justice.

47. De l'avis de tous, le problème du Moyen-Orient représente actuellement la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est là le problème qui porte en lui-même les germes d'une guerre mondiale.

48. Les origines de la question, ses tragédies et ses dimensions sont connues de tous. Ses caractéristiques hideuses sautent aux yeux avec l'occupation, en 1948, de la terre de Palestine, dont les habitants ont été déracinés et privés de tous leurs droits nationaux et humains. On les a vues à nouveau quand Israël a, en juin 1967, poussé plus avant son occupation, ce qui était une extension du colonialisme d'occupation et de la conspiration impérialiste contre la nation arabe.

49. Plus de six ans se sont écoulés depuis qu'Israël a occupé les territoires de trois pays arabes Membres de l'Organisation des Nations Unies, et les forces impérialistes essaient toujours de consolider cette occupation en consacrant le fait accompli agressif. L'appui sans réserve offert par les États-Unis d'Amérique à l'agresseur israélien a poussé Israël à défier le monde entier et à flouer les Nations Unies, leurs résolutions et leur Charte.

50. Mais les nations éprises de paix en sont venues à comprendre le danger que présente la continuation de cette situation menaçante, ce qui fait que l'impérialisme américain et sa créature sioniste sont maintenant d'un côté et toutes les autres nations de l'autre.

51. L'isolement d'Israël et de l'impérialisme américain, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, est devenu l'un des traits caractéristiques de l'époque actuelle dans les relations internationales. Il reflète la position de rejet adoptée par la communauté internationale envers l'agression et les protecteurs de l'agression.

52. Nous saisissons à nouveau l'Organisation internationale du cas de l'agression israélienne, car nous sommes persuadés que les Nations Unies, en dépit de leurs imperfections, peuvent jouer un rôle utile en matière d'opposition à l'impérialisme, d'élimination des conséquences de l'agression et de protection de la paix mondiale.

53. Dans un monde où les intérêts sont interdépendants et le destin commun, aucun gouvernement ayant le sens des responsabilités ne peut rester indifférent lorsque sa terre et la paix de son peuple risquent d'être détruites.

54. La crise du Moyen-Orient ne menace pas seulement la paix et la sécurité internationales; elle constitue une menace également à la sécurité économique des nations. Outre que cette région est la plus importante voie de communication par terre, par mer et par air entre trois continents, elle dispose des plus grandes réserves connues de pétrole dans le monde — et le pétrole représente la principale source de vie en ce qui concerne tout progrès en matière de civilisation à notre époque.

55. Les indices et les statistiques indiquent que la roue de la vie dans ce monde, et notamment dans les pays industriels avancés, dépendra pendant longtemps et de plus en plus des sources d'énergie du Moyen-Orient. Par conséquent, envisager la crise du Moyen-Orient sous cet angle devrait amener les nations à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer les foyers d'explosion de la région et d'empêcher les sionistes de jouer imprudemment avec le destin de ses peuples. Partout, les hommes ont commencé à comprendre que leur richesse nationale est l'un des éléments de leur force

<sup>3</sup> Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973.

propre et à jouer un rôle dans la protection de leur indépendance et de l'intégrité de leurs territoires.

56. Par conséquent, la situation au Moyen-Orient exige que l'Organisation des Nations Unies et ses Membres s'en occupent promptement et efficacement. Elle exige que tous les efforts soient faits pour empêcher l'agresseur israélien de recueillir les fruits de son agression. Avaliser l'agression en laissant prospérer le fait accompli menace d'une érosion continue du prestige des Nations Unies et encourage l'agression et l'expansion partout dans le monde.

57. Les années écoulées ont prouvé qu'Israël, prospérant dans l'illégalité et adoptant la violence, la terreur, la guerre et l'occupation pour servir les objectifs de son colonialisme d'occupation, ne fait aucun cas des résolutions des Nations Unies, ne respecte aucun droit, qu'il soit international, humain ou moral. Les dirigeants d'Israël sont allés jusqu'à considérer les résolutions adoptées par les Nations Unies comme des indices de la faillite de l'Organisation, "moralement, politiquement et juridiquement".

58. Cette arrogance israélienne et ce mépris du droit et des usages internationaux ont conduit Israël à se lancer dans des pratiques tellement hideuses qu'elles entraînent l'aversion et la condamnation du monde entier. Le 8 janvier 1973, des avions israéliens ont lancé un assaut brutal contre des objectifs civils dans la République arabe syrienne, ce qui a conduit au meurtre de centaines de civils, de vieillards, de femmes et d'enfants. Le 21 février 1973, des forces israéliennes ont fait une incursion dans les camps de réfugiés de Al Baddawi et d'Al Barid, dans le nord du Liban, tuant un grand nombre de femmes, de vieillards et d'enfants. Le 22 février de cette année, des avions militaires israéliens ont abattu un aéronef civil libyen qui s'était égaré au-dessus du Sinaï. Cela a amené la mort de 108 passagers innocents. Dans la nuit du 9 au 10 avril 1973, des commandos israéliens ont fait une incursion dans la ville de Beyrouth. Ils ont assassiné trois dirigeants palestiniens dans leurs appartements et tué un certain nombre de réfugiés palestiniens et de civils libanais. Il s'agissait là d'une véritable opération de "mafia", et cependant elle a été perpétrée non pas par des bandes de hors-la-loi, mais par les autorités d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies !

59. Au cours de cette période, Israël a commis une série d'assassinats délibérés de personnalités arabes, à Paris et à Rome, sous le prétexte qu'elles appuyaient la cause palestinienne ou qu'on les suspectait de l'avoir soutenue. Je crois que nous nous souvenons tous du meurtre, à Oslo, du citoyen marocain Bouchiki par le Service de renseignement israélien et de l'expulsion qui s'est ensuivie d'un des membres de la mission israélienne en Norvège.

60. Le 5 août 1973, des avions militaires israéliens ont attaqué un avion civil irakien dans le ciel de Beyrouth, au-dessus de l'aéroport de Lydda, mettant en danger la vie de 76 passagers et violant gravement la souveraineté libanaise et la sécurité de l'aviation civile internationale. Le Conseil de sécurité a condamné cette agression dans sa résolution 337 (1973), de même que l'Organisation de l'aviation civile internationale.

61. Le 13 septembre 1973, 64 avions militaires israéliens de fabrication américaine ont entrepris l'opération la plus

grave de violation de l'espace aérien syrien dans une tentative de frapper des objectifs civils. Ils ont été empêchés d'atteindre leur but par une intervention de nos avions de combat. Il est hautement ironique que les dirigeants d'Israël puissent prétendre que leurs avions accomplissaient une patrouille de routine et que les nôtres les auraient attaqués. L'arrogance d'Israël va si loin qu'il considère que des avions de combat israéliens pénétrant dans le ciel syrien à une profondeur d'une centaine de kilomètres au-delà de la frontière ne font qu'accomplir un vol de routine.

62. Les autorités israéliennes ont élevé la terreur au niveau de la politique officielle de l'Etat en vertu du principe que la fin justifie les moyens, sans respect aucun pour le droit international et pour la souveraineté des autres pays. Il est étonnant que cette conception en vertu de laquelle Israël se donne le droit de porter atteinte à la souveraineté des nations n'ait pas poussé les Etats tiers qui en ont subi les conséquences à prendre des contre-mesures pour s'y opposer. Le résultat est que Golda Meir et Dayan peuvent se permettre d'annoncer qu'Israël continuera à suivre cette politique qu'elles qu'en soient les conséquences.

63. Nous devons nous demander ce que doivent faire les Nations Unies face à une situation qui constitue un grave défi à l'Organisation internationale ainsi qu'à la communauté internationale et humaine dans son ensemble.

64. Les Etats-Unis d'Amérique ont entravé la compétence du Conseil de sécurité en abusant de leur droit de veto qui a été exercé pour encourager l'agression israélienne et consolider l'occupation par Israël de terres arabes, dans le but de renforcer la présence des intérêts impérialistes américains au Moyen-Orient. Il était naturel qu'une telle conduite de la part des Etats-Unis dût finir par déplacer le centre de gravité des activités et de l'efficacité des Nations Unies, du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

65. L'Assemblée générale doit, par conséquent, s'acquitter de ses responsabilités devant la Charte et décider de recommandations pratiques spécifiques face à une situation qui menace la paix et la sécurité internationales. La situation au Moyen-Orient, qui menace la paix et la sécurité de chaque nation, exige de l'Assemblée générale qu'elle adopte des résolutions de nature à exercer une véritable pression sur Israël, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte de l'Organisation.

66. Que six années aient pu passer depuis l'agression et l'occupation par Israël de territoires de trois pays arabes prouve manifestement que les dirigeants d'Israël ne sont pas le moins du monde influencés par les conseils et les recommandations qui leur ont été jusqu'à présent prodigués dans les résolutions de l'Assemblée générale, et qu'il ne reste plus d'autre alternative que de donner à ces résolutions une teneur nouvelle.

67. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a parfaitement saisi ce fait et a agi en conséquence lorsque, en mai 1973, elle a adopté une résolution déclarant que la position d'Israël pouvait mener les Etats Membres de l'Organisation, soit individuellement, soit conjointement dans le cadre de l'Afrique, à prendre des mesures politiques et économiques contre Israël, conformément aux principes de la charte de l'OUA et à ceux de la Charte des Nations Unies. En outre, la quatrième Conférence des pays non alignés, qui

s'est tenue à Alger au mois de septembre 1973, a invité les Etats non membres à entreprendre contre Israël un boycottage diplomatique, économique, militaire, culturel ainsi que des communications par air, par terre et par mer [voir A/9330, p. 4].

68. A cet égard, je voudrais dire notre entière approbation de l'attitude dynamique et progressiste montrée par le général Mobutu Sese Seko à la 2140<sup>e</sup> séance de l'Assemblée : il y avait là l'expression véritable d'un respect profond pour les principes de la Charte de notre organisation. Il y avait l'engagement du peuple du Congo de lutter contre l'oppression et d'agir avec solidarité contre l'injustice.

69. Nous sommes heureux de l'esprit de courage et de justice montré par tous les Etats qui, comprenant la nature agressive et expansionniste d'Israël, ont rompu les relations avec lui. Nous invitons l'Assemblée générale à adopter une résolution comportant des décisions de nature à forcer Israël à mettre fin à l'agression, conformément aux dispositions de la Charte. Nous rappelons à cet égard à l'Assemblée générale qu'Israël est le seul Etat Membre qui ait été reçu sous condition aux Nations Unies. La résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, du 11 mai 1949, nous rappelle également les deux résolutions concernant la Palestine et le rapatriement des réfugiés palestiniens [résolutions 191 (II) et 194 (III)]. Israël n'a pas cessé de violer ces deux résolutions depuis le jour de son entrée à l'Organisation jusqu'à aujourd'hui.

70. Etant donné cette conduite, Israël s'est juridiquement mis hors de la condition d'un Etat Membre des Nations Unies, et il n'est pas douteux que ses violations répétées de la Charte de l'Assemblée font qu'il devra être dépouillé de la qualité de membre dont il n'est plus digne. Nous nous demandons comment l'Organisation pourra prolonger son existence et ne pas connaître le sort qui fut réservé à la Société des Nations, si elle ne rejette pas de ses rangs un Membre qui ne veut pas se soumettre à sa constitution, qui foule aux pieds son prestige et qui annonce par la bouche des autorités responsables que, moralement, politiquement et juridiquement, il s'agit d'une organisation qui a fait faillite.

71. Nous demandons à l'Assemblée générale que, pour défendre le prestige international de l'Organisation et son existence même, et par respect pour les principes de droit et de justice, elle approuve une résolution privant Israël de sa qualité de membre, le boycottant sur le plan diplomatique, économique, militaire, culturel ainsi qu'au niveau des communications par air, terre et mer et exigeant le retrait sans conditions des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967, étant entendu que toutes les mesures prises par Israël dans ces territoires pour les altérer du point de vue démographique ou géographique seront considérées comme nulles et que l'on n'en reconnaîtra pas les conséquences; en outre, il faut qu'on reconnaisse les droits du peuple palestinien arabe à voir restaurés ses droits nationaux dans sa patrie.

72. Les autorités de Tel-Aviv essaient de tromper l'opinion publique mondiale en parlant de négociations et de frontières sûres. Le monde cependant a vu la fausseté de la position d'Israël lorsque celui-ci a annoncé par la bouche de ses dirigeants qu'il n'accepterait pas de se retirer des hauteurs du Golan, de la bande de Gaza, de la Vieille Ville de Jérusalem, de Charm el Cheikh et des régions du Sinaï qui

se trouvent derrière une ligne allant de Charm el Cheikh à Rafah; que la rive occidentale du Jourdain, qui doit être rendue en grande partie au royaume de Jordanie, devrait être ouverte aux ressortissants d'Israël, que ceux-ci devraient avoir le droit d'y posséder des terres et d'y travailler, et qu'Israël garderait un certain nombre de positions militaires le long du Jourdain. Israël considère ces exigences comme les conditions *sine qua non* de toutes négociations, bien qu'il n'en fasse pas des conditions préalables. Le fait même de la continuation de l'occupation israélienne, qui dure depuis six ans, pèse lourdement sur nous et, à l'ombre de cette occupation, des négociations sur un pied d'égalité ne sauraient s'ouvrir entre occupants et victimes de l'occupation. Toute négociation qui aura lieu dans ces circonstances ne pourra mener qu'à la soumission et à l'acceptation des conditions de l'occupant. C'est ce à quoi Israël et les forces qui le soutiennent aspirent en fait et ce à quoi ils œuvrent.

73. En ce qui concerne l'idée de "frontières sûres", comme Israël les appelle, il ne s'agit là que d'une simple ruse. Israël a une piètre idée de notre intelligence lorsqu'il justifie son avidité expansionniste en la qualifiant d'effort pour obtenir des frontières sûres. A l'heure actuelle existe-t-il véritablement de frontières géographiquement sûres? Le progrès technique et l'évolution des armes, dont Israël possède les catégories les plus perfectionnées, ont effacé les frontières, et il ne reste pas de barrière géographique, sur terre ou dans l'eau, qui ait un effet réel face à ces armes. Il n'y a donc aucune nation au monde qui puisse prétendre disposer de frontières géographiques sûres.

74. La véritable sécurité est celle fondée sur la justice, qui répare toute idée d'injustice entretenue par les pays voisins, qui assure le respect de la loi et l'adhésion aux principes de la Charte. Ce genre de sécurité est naturellement incompatible avec les vues expansionnistes d'Israël. Les "frontières sûres" qu'Israël essaie de s'assurer sont des frontières étendues, mobiles, qu'Israël se taille en modifiant les caractéristiques démographiques, économiques et géographiques des territoires occupés et en amenant des millions de colons de tous les coins du monde pour convertir les territoires occupés en terres juives et préparer l'occupation de nouveaux territoires aux dépens des Arabes.

75. Au cours d'un débat du Comité exécutif de l'Agence juive, qui s'était tenu trois jours avant que la création d'Israël ait été annoncée, Ben Gourion a dit :

"Prenez, par exemple, la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Elle ne fait pas mention de frontières spécifiques et nous ne sommes pas obligés de parler de frontières pour la région d'Israël."

Voilà qui montre les intentions d'Israël; tels sont ses buts.

76. La position de la République arabe syrienne au sujet du problème de Palestine et de l'agression impérialiste sioniste contre notre territoire repose sur un principe conforme à la Charte de notre organisation, au droit international et aux lois de la justice. Il y a deux conditions fondamentales pour l'établissement de la paix au Moyen-Orient : tout d'abord, la reconnaissance des droits de la nation palesti-

nienae à sa terre et à sa patrie et son plein droit à l'autodétermination; et, en second lieu, le retrait immédiat, complet et sans condition des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés.

77. Notre résolution de lutter pour la libération de tous les territoires arabes occupés et le rétablissement de tous les droits nationaux de la population palestinienne arabe n'a jamais été plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous sommes certains que la libération de la terre arabe de l'agression impérialiste sioniste constitue une partie de la lutte universelle pour créer un monde bâti sur l'égalité, la justice et la liberté et que la réalisation de notre but de libération renforce les buts de l'Organisation des Nations Unies et ses nobles objectifs.

78. M. CALVANI (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, les orateurs distingués qui m'ont précédé à cette tribune vous ont adressé leurs félicitations les plus sincères pour le grand honneur que l'Assemblée vous a fait en vous choisissant pour présider cette session. Au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, je voudrais vous dire le plaisir avec lequel nous souscrivons à ces hommages, hommages bien mérités que nous rendons à votre pays — si étroitement uni au nôtre par tant de liens divers et, en particulier, par la figure impérisable de notre libérateur commun, Simón Bolívar —, pays admirable par ses beautés naturelles et les nobles qualités de ses habitants. C'est également une juste reconnaissance de vos mérites et vertus personnelles nombreuses et variées, de votre longue carrière au service du bien public et de votre dévouement infatigable à la cause de la paix.

79. Nous voulons également exprimer notre reconnaissance toute particulière à l'endroit de votre prédécesseur, M. Stanisław Trepczyński, qui, grâce à son esprit d'égalité sereine, a su se gagner la sympathie et l'affection de tous ceux qui l'ont rencontré.

80. Il nous est particulièrement agréable de saisir cette occasion d'adresser une cordiale bienvenue aux nouveaux Etats Membres de l'Organisation : le Commonwealth des Bahamas, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande.

81. Cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale revêt, pour moi personnellement, une signification toute particulière. C'est, en effet, la cinquième et dernière année du mandat constitutionnel du Président du Venezuela, M. Rafael Caldera. C'est également la cinquième fois que je m'adresse à cette haute assemblée.

82. C'est pourquoi, au cours de la discussion générale actuelle, je m'abstiendrai d'exposer en détail notre position sur des points précis de l'ordre du jour. Ma délégation exprimera les points de vue de mon gouvernement au cours des débats correspondants. En revanche, devant ce forum unique des Nations Unies, je parlerai des principes fondamentaux qui ont guidé la politique internationale de mon gouvernement au cours des cinq dernières années et des efforts qu'il a faits pour collaborer à l'établissement d'un nouvel ordre international juste et humain.

83. De profondes différences économiques, sociales, politiques et culturelles séparent les populations du monde. Il

est exact qu'il y a des degrés divers de richesse et de pouvoir, de misère et de faiblesse. Néanmoins, nous pouvons affirmer que le monde se divise en deux secteurs principaux, à savoir une minorité de pays qui ont tout et une majorité de pays qui ont peu ou rien.

84. Le déséquilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement augmente jour après jour. La richesse et le progrès restent aux mains des mêmes Etats. Sous quelque angle que l'on considère les choses, l'absence des trois éléments fondamentaux du développement — capital, enseignement et technique —, indissolublement liés, engendre le cercle vicieux de la misère.

85. Ces inégalités profondes, jointes à la volonté de domination et à l'ambition de pouvoir sur les collectivités humaines, ont provoqué et maintiennent encore de véritables systèmes d'assujettissement imposés par les pays développés aux pays sous-développés.

86. Quatre instruments principaux permettent de donner forme à ces systèmes d'assujettissement : la prétendue aide internationale, la détérioration des conditions du commerce international, les investissements étrangers et le pouvoir que confèrent les armes et l'argent.

87. Bien que toute généralisation cache toujours une simplification, nous pourrions peut-être décrire les systèmes d'assujettissement qui existent aujourd'hui dans le monde en les classant en deux catégories : un système d'assujettissement fondé sur l'économie et un autre sur l'idéologie.

88. Dans le système économique d'assujettissement, le pays sous-développé, victime de l'esprit de lucre du pays développé, souffre de la domination économique qui le conduit à la perte de son indépendance politique et culturelle. Au niveau idéologique de l'assujettissement, le pays en voie de développement, victime de la volonté de pénétration idéologique du pays développé, voit ses structures infiltrées, tombe sous le contrôle du pays développé et, finalement, perd avec son indépendance politique sa liberté économique.

89. D'autre part, nous savons parfaitement que l'ordre international engendré par la politique de blocs et l'équilibre des forces n'a pas pu garantir la paix. Il n'a su qu'éviter une conflagration mondiale. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les conflits armés dans le monde n'ont pas disparu. La précarité même de la paix nous démontre que le système de relations internationales dans lequel nous vivons ne peut nous mener à l'objectif auquel nous aspirons tous : la coexistence pacifique et le développement harmonieux des peuples. Il est indispensable que nous édifions un nouvel ordre international inspiré de principes élevés et permanents, et non de considérations d'ordre pratique.

90. Nous pensons que l'objectif fondamental du monde actuel est le développement. Paul VI, dans une phrase célèbre, nous a affirmé que le nouveau nom de la paix était le développement. En fait, tant que subsisteront les inégalités entre hommes et l'injuste répartition des avantages du progrès, sur le plan interne et au niveau international, il ne pourra y avoir de paix. Les inégalités sont un signe d'injustice et l'injustice engendre, en fin de compte, la violence.

91. Mais il ne saurait s'agir d'un développement quelconque. Ce développement doit être harmonieux, juste et équilibré, au sein de chaque pays aussi bien qu'au niveau international. Par conséquent, nous ne devons pas confondre développement et croissance économique ou bien-être matériel et progrès. L'homme ne vit pas que de pain. Le développement doit être celui de l'homme tout entier et de tous les hommes, du peuple entier et de tous les peuples.

92. Par ailleurs, l'évolution harmonieuse et humaine d'une civilisation dépasse toutes divisions à l'intérieur d'Etats ou entre Etats. L'art, la science, la philosophie, la littérature sont, aujourd'hui plus que jamais, les fruits d'une œuvre collective.

93. La révolution scientifique et technique a rapproché hommes et peuples plus que jamais auparavant dans l'histoire. C'est ainsi que la maladie contagieuse qui apparaît en un point du globe met en danger la terre entière. Ainsi, comme nous le disions en 1971 devant cette même assemblée :

“Et voici qu'apparaît une idée nouvelle : l'humanité. Nous voyons dans l'humanité l'ensemble des peuples de la Terre. Ainsi conçue, l'humanité se présente comme la société générale qui nous englobe tous et qui s'oppose aux sociétés particulières ou aux Etats, dotés d'une vie propre, c'est certain, mais dépendant du développement d'une société plus grande.

“... ”

“Ainsi, de même qu'au sein de chaque Etat il faut travailler au bien commun de l'ensemble des citoyens, dans la société universelle des nations, il est nécessaire de travailler au bien commun qui est l'objectif et la raison d'être de l'autorité internationale et de l'action de chacun des Etats qui font partie de l'humanité.”

94. Comment pouvons-nous lutter contre la pollution et la destruction de la nature si nous n'avons une vision supérieure qui nous fasse tenir compte des intérêts supérieurs de l'humanité ?

95. Comment pourrions-nous briser l'injuste structure actuelle de la division internationale du travail, par laquelle certains pays exportent leurs produits manufacturés à des prix sans cesse croissants et d'autres exportent leurs matières premières à des prix toujours plus bas, sans une conception de l'économie mondiale ?

96. Le bien commun universel suppose l'élaboration d'un système de répartition internationale de la production. Autrement dit, tous les pays membres de la communauté des nations doivent pouvoir trouver leur place dans un système réel et efficace d'économie universelle couvrant toutes les étapes du développement économique. Cela exige nécessairement l'élaboration d'une politique globale et intégrale de l'économie mondiale orientée vers le développement de l'humanité — le bien commun universel — et non pas d'un groupe de pays privilégiés. Au nom de ce bien commun universel, il convient d'examiner le modèle de développement suivi par les nations industrialisées modernes de l'Est et de l'Ouest.

97. Toute action doit être fondée sur un principe qui l'inspire et l'oriente. Il faut donc, au niveau international, disposer d'une valeur, c'est-à-dire d'un principe qui serve de fil d'Ariane à notre comportement et qui l'oriente. Il s'agit du principe de la justice sociale internationale, proclamé avec ardeur et conviction par le Président de notre république en de nombreuses enceintes internationales.

98. La révolution industrielle a donné naissance à une profonde misère chez les travailleurs, soumis à la loi de l'offre et de la demande. Les salaires baissaient tous les jours, alors que les besoins augmentaient. En présence de cette situation, les travailleurs ont pris conscience de leur misère. Ils cherchent un principe qui serve de stimulant à leur esprit et qui puisse donner une certaine force à leurs revendications. Ce principe est celui de la justice sociale. Ils unissent leurs efforts. Ils unissent leurs faiblesses pour en faire une force. Les premiers syndicats apparaissent et, ainsi, le développement du mouvement syndical commence.

99. La justice sociale devient le critère dynamique moteur d'une multitude de transformations économiques, sociales, politiques et culturelles. C'est la justice en tant que principe régulateur, tendant à rétablir l'équilibre entre nantis et démunis, entre forts et faibles, entre riches et pauvres, entre employeurs et ouvriers, entre forts et faibles socialement.

100. Au nom de la justice sociale, les législations fiscales changent et on trouve tout à fait logique que ceux qui ont le plus supportent les plus lourdes charges. Au nom de la justice sociale, on voit naître la législation qui protège les travailleurs pour rétablir l'équilibre entre employeurs et ouvriers. Au nom de la justice sociale, on envisage toute une nouvelle perspective de lutte et de transformations globales et une nouvelle conception des relations économiques et sociales.

101. Pourquoi ne pas transposer cette justice sociale dans l'ordre international ? Pourquoi n'emploierions-nous pas l'ensemble des valeurs qui ont permis à l'homme de modifier fondamentalement la situation interne de nombreux pays. Pourquoi ne le convertirions-nous pas en un principe de transformation de l'ordre international, afin d'éliminer les injustices sur lesquelles cet ordre est fondé ? Sur ce point, je voudrais donner la parole au président Caldera qui, parlant devant le Congrès des Etats-Unis, a déclaré ce qui suit :

“De même que “la société”, au niveau national, a le droit d'imposer des relations différentes entre ses membres, de même “la communauté internationale” exige que les peuples du monde participent selon leur capacité, afin que “tous” puissent mener une existence humaine. Les obligations et les droits des différents peuples doivent par conséquent être mesurés en fonction des capacités et des besoins de chacun, afin que la paix, l'harmonie et le progrès soient possibles et que nous puissions tous avancer unis dans un esprit de véritable amitié.

“Si nous croyons qu'il existe une communauté internationale, si nous soutenons honnêtement que tous les hommes forment une grande société et que cette grande société a droit à la vie et à la prospérité, il est indispensable qu'en son nom on impose des charges et des responsabilités qui correspondent aux possibilités, à la puissance,

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Séances plénières, 1944* séance, par. 8 et 14.

au degré de développement et à la richesse de certains peuples par rapport à d'autres."

102. De plus, ce principe s'applique aux pays en voie de développement comme le nôtre. Parmi nous également, ceux qui possèdent le plus doivent accepter les plus lourdes charges. Nous ne pourrions guère nous élever contre l'injustice des grandes puissances si nous pratiquions entre nous les actes mêmes d'injustice dont nous les accusons.

103. A la lumière du principe de la justice sociale internationale, la gamme tout entière de ce que l'on appelle à tort l'aide internationale change complètement de perspective et d'aspect. Il ne s'agit nullement d'une faveur; c'est une question de devoir. Qui peut le plus doit le plus. D'autre part, il est inadmissible qu'un pays "développé" puisse exiger d'un pays "en voie de développement" une contrepartie égale à la "valeur" de l'"aide" fournie, voire plus élevée encore. Il est plus inconcevable encore que l'"aide" puisse être utilisée pour exercer une pression ou une contrainte sur le "pays qui la reçoit". Comment, dans ces conditions, peut-on sortir du sous-développement? C'est avec raison que nous avons déclaré à diverses reprises que la richesse des pays développés prend ses racines dans la pauvreté des pays en voie de développement.

104. Considérons également les aspects généraux des investissements étrangers du point de vue de la justice sociale internationale. Il est certain que les pays en voie de développement ont besoin de capitaux étrangers pour financer leur propre développement. Cependant, ces investissements ne devraient être inspirés ni d'un désir de lucre ni d'un souci d'invasion idéologique. En effet, dans l'un comme dans l'autre cas, ces investissements conduisent à l'assujettissement du pays qui les reçoit.

105. En revanche, la justice sociale internationale exige que les investissements de capitaux étrangers tendent au développement de tous les hommes qui vivent dans le pays où sont faits ces investissements. Elle exige également le respect mutuel entre Etats et par conséquent exclut tout abus de pouvoir du fort à l'égard du faible.

106. Les réalités du monde contemporain nous incitent à parler du pluralisme idéologique. Qu'il me soit permis de faire quelques remarques à cet égard afin de dissiper tout malentendu possible.

107. L'homme est un être rationnel et libre. En tant que personne humaine, il est responsable de son destin et par conséquent il a le droit de remplir sa mission dans la vie. C'est pourquoi nous parlons d'autodétermination et de réalisation de la personne humaine.

108. De même, dans une communauté nationale, les différents groupes humains légitimement constitués ont le droit de poursuivre et d'exprimer les diverses manières concevables qui peuvent leur permettre d'atteindre leurs fins. Cette notion comporte naturellement le droit de n'être pas d'accord et d'exprimer ce désaccord.

109. De même, et pour des raisons analogues, chaque collectivité nationale a pour sa part le droit légitime d'accomplir son propre destin et par conséquent de mener à bien en toute liberté sa mission historique au sein de la commu-

nauté internationale. Le système en vigueur a consacré ce droit sous la forme de différents principes, à savoir: l'égalité juridique et le respect mutuel entre Etats, l'autodétermination des peuples et la non-ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

110. La diversité des régimes et des systèmes économiques et sociaux adoptés dans les différents pays, d'une part, et, d'autre part, la nécessité pour un Etat d'établir des conditions de sécurité juridique au bénéfice de la paix ont entraîné une phase nouvelle dans les relations entre les peuples que nous appelons le "pluralisme idéologique". C'est là un corollaire des principes que j'ai déjà mentionnés et c'est dans cet ordre d'idées que ce principe peut être correctement interprété.

111. Le pluralisme idéologique sous-entend la coexistence de différentes conceptions de l'établissement de l'échelle des valeurs selon lesquelles une société est structurée et organisée.

112. Ainsi, en raison de son origine et son fondement, si nous voulons être logiques, le pluralisme idéologique au niveau international présuppose — ou du moins devrait présupposer — l'application du même principe au niveau national avec, par conséquent, le droit de n'être pas d'accord.

113. Invoquer le pluralisme idéologique au niveau international et le nier sur le plan national, c'est manquer gravement de logique. En fait, cela revient à demander dans l'ordre international le même droit que l'on nie sur le plan national.

114. Je voudrais maintenant parler de l'Amérique latine. Dans le concert international des nations, il y a des pays qui sont unis entre eux par des liens spéciaux. Cela est particulièrement le cas des pays d'Amérique latine.

115. Pour nous, l'unité latino-américaine est une nécessité historique pour que les pays d'Amérique latine puissent jouer le rôle qui leur incombe dans le développement de l'humanité.

116. Mon gouvernement est convaincu de cette réalité historique. Le Président de la République, visitant récemment un certain nombre de pays d'Amérique du Sud, a déclaré que, dans le cadre de ce qu'il a appelé la "solidarité pluraliste", il devenait nécessaire et urgent de réaliser cette unité.

117. Cette solidarité pluraliste va au-delà du pluralisme idéologique. Celui-ci peut être conçu dans le cadre d'un système de "coexistence", autrement dit d'un système dans lequel un pays accepte qu'un autre ait une conception différente de son ordre économique, politique et social propre. Toutefois, un tel système n'écarter pas l'existence d'un Etat de guerre latent, étant donné que l'une des parties considère l'ordre national interne de l'autre comme injuste, estime qu'il devrait cesser d'exister, attend sa désintégration, ou va même jusqu'à essayer délibérément de provoquer sa chute dans une lutte pour l'hégémonie mondiale.

118. Pour sa part, la solidarité pluraliste suppose un système de "vie commune" où il ne suffit pas de "tolérer"

ceux qui sont différents, mais où il est, en fait, nécessaire de “vouloir” être différent afin de réaliser les objectifs historiques communs que nous plaçons bien au-dessus de nos divergences du moment. En d'autres termes, nous devons sacrifier nos différences actuelles — qui ne sont que passagères — en faveur d'un futur — qui est permanent — pour la sauvegarde duquel nous devons tous nous unir.

119. Ce serait une erreur profonde que de commencer dès maintenant à bâtir le monde de demain sur des modèles déjà existants. Les résultats sont évidents.

120. L'histoire nous montre un fait certain : le sous-développement ne pourra être surmonté par le recours à des méthodes communes connues. A notre connaissance, il n'y a pas un pays sous-développé qui ait surmonté sa condition. Nous devons rechercher d'autres moyens. Le club des pays développés, de l'Est et de l'Ouest, demeure exclusif et frappe les autres d'exclusion.

121. Nous pensons que chaque pays doit trouver sa propre voie. Elle s'inspire de la méthodologie de la lutte syndicale, une expérience historique qui a prouvé son efficacité. Qu'étaient les syndicats ? C'était des groupements de travailleurs qui, unissant leurs faiblesses, en ont fait une force.

122. Cependant, les syndicats se sont rendu compte que pour être véritablement puissants ils devaient s'unir. C'est ainsi que naquirent les fédérations syndicales. Celles-ci, à leur tour, ont compris également qu'elles devaient s'unir pour acquérir une plus grande autorité. En fait, de même que tous les groupements syndicaux n'avaient pas la même force, toutes les fédérations également n'avaient pas la même puissance. C'est ainsi que se sont formées les confédérations syndicales. Du niveau national, elles sont passées au niveau international.

123. Transposons cette expérience à notre propre lutte contre le sous-développement sur le plan international. Les pays producteurs de produits de base devraient se regrouper au niveau international afin d'être en mesure de faire triompher leurs justes aspirations sur le marché mondial. Cette même idée a été affirmée à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] qui s'est tenue à Santiago en 1972.

124. Il a été dit parfois : “Plus de commerce, moins d'aide”. C'est exact, si le commerce s'effectue dans des conditions justes. Mais comment faire régner la justice dans les termes de l'échange si les pays en voie de développement ne s'unissent pas entre eux ? Nous ne pouvons pas nous asseoir à la table de négociations sans avoir pouvoir pour négocier, et celui-ci ne s'acquiert pas sans une organisation représentative reposant sur la force du nombre.

125. Il serait donc d'importance capitale que l'on procède à l'organisation spécialisée, par secteurs, des pays producteurs de produits de base.

126. Il s'agit d'une voie propre aux pays en voie de développement — producteurs de matières premières — qui n'a pas besoin de promesses qui souvent ne sont pas tenues, et qui change les structures de pouvoir dans les relations entre les pays développés et ceux en développement.

127. C'est une méthode qui commence à apparaître dans le domaine du pétrole, mais elle ne sera pleinement efficace que dans la mesure où nous pourrions l'étendre à d'autres produits de base significatifs, c'est-à-dire les produits sans lesquels il ne saurait y avoir de processus de développement.

128. Cette méthode peut et doit être perfectionnée et même complétée. De même que le mouvement syndical des pays développés a créé ses propres structures de sécurité socio-économiques et financières, il n'y aurait pas de difficulté à entreprendre des expériences dans ce sens entre les pays producteurs de produits de base. L'idée proposée sera difficile à réaliser.

129. Il faudra surmonter les égoïsmes nationaux paralysants. Mais n'est-il pas vrai que les syndicats ont rencontré également de plus grands obstacles encore lorsqu'ils luttaient pour améliorer les conditions de vie des travailleurs ? C'est le grand défi lancé aux pays sous-développés : trouver leur voie propre.

130. Pour conclure, permettez-moi de procéder à une comparaison. La légende nous dit que Saint-Christophe aidait les voyageurs à traverser la rivière en les portant sur ses épaules.

131. La rivière, c'est le sous-développement; Saint-Christophe, ce sont les pays développés. Les voyageurs, ce sont les pays en voie de développement. Jusqu'à ce jour, les pays développés nous ont portés sur leurs épaules.

132. Pour que la violence ne n'accapare pas le monde et pour que la paix règne sur la terre, il faut changer tout cela.

133. Il faut que Saint-Christophe donne la main aux voyageurs et ne les porte plus sur ses épaules. Ce n'est qu'ainsi que les voyageurs pourront un jour traverser la rivière par leurs propres moyens.

134. Voilà le chemin qui s'offre à nous. Il a nom : “justice sociale internationale”.

135. M. CHNOUPEK (Tchécoslovaquie) [*traduction du russe*] : Nous entendons souvent poser cette question : que faire pour que l'humanité vive en paix et en sécurité, sans craindre pour son avenir, pour qu'elle puisse consacrer toutes ses forces à améliorer la vie de chaque pays, de chaque être humain ? La réponse à cette question n'est certes pas facile à trouver, mais l'histoire montre que, chaque fois que les peuples épris de paix ont réussi à resserrer leurs rangs et à s'unir, cela a favorisé la paix et la sécurité internationales et contribué à la solution de tous les problèmes brûlants. Heureusement, les événements récents donnent à espérer que la majorité des peuples comprennent l'importance de la solidarité et la cohésion de toutes les forces pacifiques dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité universelle.

136. Je pense à un certain nombre d'événements qui se sont produits au cours des derniers mois de 1973. Je tiens à mentionner spécialement l'importance exceptionnelle de la réunion en Crimée, au mois de juillet, des dirigeants des partis communistes et ouvriers des pays de la communauté socialiste, dont la République socialiste tchécoslovaque constitue un élément solide.

137. Il ne fait pas de doute que la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à Alger au début du mois de septembre — lesquels représentent un facteur significatif dans les relations internationales contemporaines — a eu également une grande portée.

138. Au cours de ces deux rencontres, on a souligné l'importance capitale de la solidarité de toutes les forces anti-impérialistes pour la paix et le progrès social dans le monde. Les débats de la présente session montrent également que la grande majorité des Etats et des peuples se rend compte qu'il faut entreprendre une action commune, sans épargner aucun effort, pour parvenir à assurer la paix et la sécurité des peuples, ainsi qu'une coopération constructive et pacifique entre tous les pays, dans l'intérêt du progrès social et du développement.

139. Les succès remportés ces derniers temps par les forces éprises de paix dans la lutte pour la paix et la coopération pacifique entre pays dotés de systèmes sociaux différents sont indiscutables. L'accélération du processus de la détente internationale présente une importance exceptionnelle pour l'humanité tout entière. Dans ces conditions, l'Organisation des Nations Unies doit s'intégrer complètement dans ce processus, qui vise à un revirement fondamental dans les relations internationales, l'humanité passant des vestiges de la guerre froide à la coopération pacifique. Les efforts de l'Organisation peuvent favoriser cette évolution en éliminant les conflits et les crises et en énonçant les postulats essentiels propres à assurer la paix et la sécurité internationales. Si nous voulons que de bonnes relations multilatérales s'instaurent dans le monde et que notre organisation s'acquitte de son devoir envers l'humanité, il faut qu'il existe de bonnes relations bilatérales entre les différents pays.

140. La République socialiste tchécoslovaque attache une importance particulière à ce principe et tient à le souligner. Nous voulons avoir des relations amicales avec tous nos voisins. Ces derniers temps, on a beaucoup fait pour provoquer un retournement dans les relations internationales, tant à l'échelon bilatéral que multilatéral. A cet égard, nous nous félicitons particulièrement des résultats des entretiens qu'a eus le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Leonid Brejnev, en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique et en France. Nous attachons du prix à la signature des accords soviéto-américains, qui non seulement contribuent utilement au développement des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, mais aussi à l'assainissement du climat international dans son ensemble et au renforcement de la sécurité internationale.

141. Nous considérons comme un événement historique les résultats obtenus à la suite de la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La République socialiste tchécoslovaque était au nombre des pays socialistes qui, dès 1966, ont lancé l'idée de prendre en Europe des mesures propres à assurer la sécurité de tous les Etats de cette région, indépendamment de leurs structures sociales, et à permettre une coopération mutuellement avantageuse dans tous les domaines<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe adoptée le 5 juillet 1966 à la Conférence du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle (Traité de Varsovie), tenue à Bucarest du 4 au 6 juillet 1966.

142. L'intérêt porté par la Tchécoslovaquie à cette évolution découle non seulement des épreuves subies par notre peuple au cours de la première moitié de ce siècle, quand le continent européen a vu se dérouler deux guerres mondiales catastrophiques, mais encore de l'idée que le maintien de la paix, la prévention de la guerre et la création de conditions de paix sont essentiels pour assurer une coopération pacifique totale entre les peuples d'Europe et, par là même, développer et appliquer en pratique les principes de la coexistence pacifique entre pays dotés de systèmes sociaux différents.

143. On a commencé avec succès à la Conférence d'Helsinki à étudier la création d'un système de sécurité et de coopération en Europe; selon nous, ces travaux ne profiteront pas aux seuls peuples européens; ils seront un point de départ important et un stimulant pour les peuples des autres parties du monde.

144. A notre avis, il serait très utile qu'une évolution analogue à celle qui se manifeste en Europe se produise en Asie. La création d'un système de sécurité collective dans cette région permettrait, selon nous, d'y régler les problèmes litigieux, d'y éliminer les facteurs défavorables et d'y assurer la défense des intérêts vitaux des peuples.

145. La fin de la guerre au Viet-nam contribuera beaucoup à créer les conditions voulues pour instituer un système de sécurité collective en Asie; après de longues années de souffrances, elle apportera la paix au peuple héroïque du Viet-nam, en lutte depuis plus d'une génération contre l'agression impérialiste.

146. Nous nous félicitons de l'accord survenu sur le rétablissement de la paix et la réalisation de la concorde nationale au Laos, ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cet accord. Nous sommes convaincus que dans toute l'Indochine une paix véritable s'instaurera bientôt et que les peuples de tous les pays de cette région pourront décider eux-mêmes de leurs affaires sans ingérence étrangère. La République socialiste tchécoslovaque, comme tous les peuples épris de paix, continuera à apporter au peuple vietnamien un appui résolu.

147. Pour maintenir la paix dans cette région, il est indispensable que soient scrupuleusement appliqués tant l'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-nam signé à Paris le 27 janvier 1973 que le communiqué commun y relatif du 13 juin 1973.

148. Il est très réconfortant de constater que sont graduellement réunies les conditions propices à la normalisation des relations dans le sous-continent indien. Nous sommes convaincus que la République populaire du Bangladesh occupera bientôt elle aussi la place qui lui revient parmi nous. La normalisation de la situation dans la péninsule coréenne est également à notre avis un facteur essentiel de la création de conditions favorables au renforcement de la paix et de la sécurité en Asie; les aspects positifs de l'évolution récente de la situation permettent d'espérer que l'on pourra aboutir à cette normalisation grâce aux initiatives importantes prises par la République démocratique de Corée.

149. Nous appuyons ces initiatives car elles ont pour but d'assurer la réunification démocratique du pays par des

voies pacifiques, sans aucune ingérence étrangère. A notre avis, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies aille au-devant de ces aspirations et favorise pleinement la réalisation des propositions justifiées de la République populaire démocratique de Corée.

150. La République socialiste tchécoslovaque a également apporté sa contribution au processus d'amélioration du climat international, en particulier sur le continent européen. Nous avons pris des mesures pour normaliser nos relations avec nos voisins occidentaux, à commencer par la République fédérale d'Allemagne. En substance, tout a été réglé dans nos relations bilatérales. Il est cependant regrettable que pour le trente-cinquième anniversaire de l'accord de Munich, qui a marqué le début d'une période de souffrances indicibles pour le peuple tchécoslovaque, nous n'ayons pu réussir à clore avec honneur ce triste chapitre de l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi, comme l'a dit récemment M. Hussak, le secrétaire général du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, nous espérons que la bonne volonté dont fait preuve notre gouvernement provoquera tôt ou tard un écho chez le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et que le processus de normalisation sera mené à bonne fin.

151. M. Brandt, le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, en a parlé récemment dans cette enceinte [2128<sup>e</sup> séance]. Comme lui, nous espérons que le Traité avec la Tchécoslovaquie qui a déjà été négocié sera aussi signé sous peu.

152. La République socialiste tchécoslovaque entretient traditionnellement de bonnes relations avec les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Nous aidons au maximum ces pays dans leur développement économique et social et augmentons d'ailleurs cette aide. Nous avons aussi resserré nos relations — et nous sommes prêts à continuer dans cette voie — avec les pays capitalistes occidentaux en vue d'instituer une coopération mutuellement avantageuse sur un pied d'égalité. Il ne fait pas de doute qu'en se montrant plus résolue et plus active dans l'accomplissement de sa tâche principale, qui est de renforcer la paix et la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies contribuerait beaucoup à accélérer la tendance à la détente dans les relations internationales.

153. Nous nous réjouissons de ce qu'à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale nous ayons pu accueillir comme Membres de l'Organisation des Nations Unies la République démocratique allemande, qui est un pays frère, la République fédérale d'Allemagne et le Commonwealth des Bahamas. Ces admissions renforcent le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies et, en même temps, symbolisent et confirment les changements survenus dans le monde. Les pays épris de paix, réunis à l'ONU, ne devraient jamais perdre de vue que si l'on veut instaurer une paix et une sécurité durables il faut prendre méthodiquement et en temps voulu les mesures nécessaires pour renforcer la confiance mutuelle entre les peuples. Par exemple, le Conseil de sécurité devrait prendre des dispositions pour mettre en œuvre au plus tôt une très importante résolution, la résolution 2936 (XXVII) sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires, que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a

solennellement adoptée à sa vingt-septième session. En outre, il faudrait faire des progrès dans le sens de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement [résolution 2930 (XXVII)]. S'il convient de souligner le rôle positif de tous ceux qui, ces derniers temps, ont fait des efforts dans cette direction, il n'en est pas moins étonnant que certains pays — y compris plusieurs auxquels la Charte des Nations Unies confère une responsabilité particulière devant l'humanité — n'aient pas porté beaucoup d'intérêt aux travaux du Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement, créé à la vingt-septième session l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, il faut adopter des mesures satisfaisant tous les intérêts légitimes et prenant en considération toutes les propositions constructives susceptibles d'accélérer les travaux qu'a entrepris le Comité *ad hoc* pour préparer une conférence mondiale du désarmement.

154. Le désarmement général est un rêve déjà ancien de l'humanité tout entière; la tâche est certes extrêmement complexe et difficile et tout progrès fait dans cette direction représente un succès dont il faut se réjouir. Or, on réaliserait précisément un progrès de ce genre en mettant en œuvre la proposition soviétique — déposée à la présente [2126<sup>e</sup> séance] par M. Gromyko, le ministre des affaires étrangères de l'URSS — tendant à ce que les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité soient réduits de 10 p. 100 et qu'une partie des économies ainsi effectuées soit consacrée à l'assistance aux pays en voie de développement. Nous nous félicitons sincèrement de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale; nous espérons que son examen sera fructueux et que ce geste sera un exemple pour tous les autres pays, en particulier pour ceux qui disposent d'un important potentiel militaire. On renforcerait ainsi la tendance actuelle à la détente générale, et les peuples du monde entier en tireraient un avantage tangible. Des obstacles difficiles restent à surmonter pour assurer la paix mondiale et la sécurité de tous les peuples. Il subsiste des forces hostiles à la paix qui, allant à l'encontre des intérêts des peuples pacifiques, créent et maintiennent dans le monde des foyers de tension et de guerre, parce qu'elles y trouvent leur profit. Ces forces essaient de tirer parti de l'inertie de la guerre froide. Elles cherchent à faire croire aux autres que la détente et l'amélioration des relations entre les peuples qui, tout récemment, se trouvaient dans des camps hostiles ne sont pas à leur avantage.

155. Qui profiterait d'une détérioration du climat international ? En effet, tant qu'on n'aura pas résolu les questions essentielles et de la sécurité internationale et du désarmement, on ne pourra pas élever, comme il serait souhaitable de le faire, le niveau de vie dans le monde entier, y compris dans les pays en voie de développement.

156. Les forces de l'agression, de l'impérialisme et du colonialisme sont à l'origine de la tension qui, malgré la tendance générale à la détente internationale, subsiste dans certaines régions du monde, occasionnant d'indicibles souffrances à la population de ces régions et menaçant la paix mondiale et la sécurité des peuples. Il est fort regrettable que les efforts des peuples épris de paix et de l'Organisation des Nations Unies n'aient pas encore abouti partout à des résul-

tats satisfaisants. Il faut donc poursuivre ces efforts encore plus résolument et tout faire pour éliminer les foyers de guerre et de tension qui persistent notamment dans la région du Moyen-Orient et en Afrique australe.

157. La situation au Moyen-Orient est particulièrement dangereuse et préoccupante. Elle est le résultat de la politique d'expansion agressive d'Israël qui, depuis des années, fait fi des résolutions bien connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, lesquelles offrent la base d'un règlement équitable du conflit du Moyen-Orient. Israël, au mépris de ses résolutions, intensifie ses activités agressives à l'encontre des pays arabes voisins, prend des mesures systématiques pour annexer les territoires arabes occupés et bafoue sans vergogne les droits du peuple arabe de Palestine.

158. Bien entendu, Israël et tous ceux qui le soutiennent se trouvent de plus en plus isolés, les agissements illégaux, terroristes et agressifs d'Israël se heurtent à une résistance résolue de la part de tous ceux qui respectent le droit international, ainsi qu'en témoignent les travaux du Conseil de sécurité au cours de cette année et sa résolution 337 (1973).

159. La République socialiste tchécoslovaque reste convaincue que le règlement de la situation au Moyen-Orient doit reposer sur le retrait de toutes les troupes israéliennes des territoires arabes occupés et sur le respect de l'indépendance et des droits légitimes des Etats et des peuples de cette région, y compris le peuple arabe de Palestine.

160. L'existence du colonialisme et du néo-colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, qui occupent des positions particulièrement fortes en Afrique australe, constitue une menace non moins grande pour la liberté des peuples et pour la paix et la sécurité de tous. Au mépris des décisions de l'Organisation des Nations Unies et en particulier de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], déclaration historique qui a été adoptée sur l'initiative de l'Union soviétique, les racistes sud-africains et sud-rhodésiens, ainsi que les colonisateurs portugais, continuent à perpétrer contre la population africaine des actes criminels, allant jusqu'au génocide, que l'humanité n'oubliera jamais.

161. La République socialiste tchécoslovaque soutiendra résolument, comme par le passé, les mouvements de libération nationale en Afrique australe et dans les colonies portugaises de l'Angola, du Mozambique et également en Guinée-Bissau, dont le peuple héroïque a remporté dans sa lutte une victoire éclatante en proclamant l'indépendance de ce pays. Nous continuerons à appuyer les efforts visant à éliminer les vestiges du colonialisme dans le monde entier et ferons, à l'Organisation des Nations Unies, tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir.

162. La lutte des peuples pour leur libération nationale et sociale et pour la démocratie se heurte à la résistance de toutes les forces de la réaction, qui n'hésitent pas à employer tous les moyens pour renverser le cours des événements; on l'a constaté au Chili, où une junte militaire a eu recours à la violence contre le gouvernement légitime de la République, violence dont le grand patriote Salvador Allende a été l'une des premières victimes. Le peuple tchécoslovaque condamne résolument les actes de la réaction chilienne qui,

soutenue de l'extérieur, bafoue les libertés constitutionnelles et les droits démocratiques et exerce une répression brutale et sanglante contre les forces progressistes et patriotiques du pays. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque ne pouvait rester indifférent devant ces événements, et il a décidé de rompre les relations diplomatiques avec la junte militaire chilienne.

163. Il serait inexcusable que la tendance à la détente et au développement de la coopération entre pays à systèmes sociaux différents, dont nous sommes les témoins, ne se reflète pas comme il convient dans les relations internationales, économiques et commerciales en général, et dans l'activité des organismes des Nations Unies en particulier. La position de principe des pays socialistes sur le développement des relations internationales a été nettement formulée dans le communiqué publié à l'issue de la vingt-septième session du Conseil d'assistance économique mutuelle, tenue à Prague, où il est dit :

“La politique pacifique que mènent activement les Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, et dont l'objet est de promouvoir les principes léninistes de coexistence pacifique dans les relations internationales ainsi que la détente dans le monde, crée les conditions nécessaires à la poursuite du développement de relations économiques, scientifiques et techniques mutuellement avantageuses entre Etats à systèmes sociaux et économiques différents, particulièrement en Europe.”

164. A cet égard, la proposition relative à l'adoption d'une charte des droits et des devoirs économiques des Etats [voir A/9142], dont le texte a déjà été élaboré par les organes de l'ONU, mérite une attention particulière. La République socialiste tchécoslovaque appuie depuis le début cette proposition, et elle est convaincue que cette charte peut devenir un document important, qui énoncera des principes progressistes applicables aux relations économiques internationales et qui favorisera ainsi le développement de ces relations sur la base de l'égalité, de l'avantage mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

165. L'Organisation des Nations Unies est une organisation importante. Sa position dans le monde lui confère une grande responsabilité. Elle ne conservera sa position et son importance qu'à condition de ne pas piétiner sur place, de ne pas hésiter et de lutter sans arrière-pensée pour que la détente et la coopération mutuellement avantageuses entre Etats dotés de systèmes sociaux différents deviennent des caractéristiques constantes de l'évolution mondiale contemporaine.

166. M. NA CHAMPASSAK (Laos) : Notre premier ministre, S. A. le prince Souvanna Phouma, retenu à Vientiane par ses multiples occupations, m'appelle à l'honneur de diriger la délégation lao à cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai ainsi l'agréable devoir de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de mon pays, le Laos, nos sentiments de haute estime et de confiance, ainsi que nos plus chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée.

167. Je ne voudrais pas manquer à cette occasion de rendre un juste hommage à votre prédécesseur, le Vice-

Ministre des affaires étrangères de Pologne, qui a, l'an dernier, dirigé la vingt-septième session avec autant de diligence que de talent.

168. Qu'il me soit permis également d'évoquer, non sans admiration, le dévouement et l'activité inlassable du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Nous saluons avec respect ses louables initiatives et ses fréquentes pérégrinations à la recherche de la paix, au service des principes de la Charte afin de les réadapter aux réalités nouvelles.

169. Pour avoir souffert du drame indochinois, nous savons apprécier à leur juste valeur les initiatives de paix et les bonnes volontés qui s'offrent pour circonscrire un conflit naissant et rétablir l'ordre et le calme là où ils sont menacés.

*M. Driss (Tunisie), vice-président, prend la présidence.*

170. C'est un fait que l'humanité ne connaît pas et n'a pratiquement jamais connu la paix universelle. Mais notre devoir commun est de la rechercher patiemment, en unissant tous nos efforts pour bannir la guerre et promouvoir l'avènement d'un ordre rationnel. Ce qui peut paraître aujourd'hui une utopie pourra devenir une réalité de demain. Peut-être arriverons-nous ainsi à limiter les conflits et à écarter le terrorisme qui sévit trop librement çà et là sous des formes propres à lui assurer l'impunité tout en faisant courir de graves dangers à d'innocentes victimes. Nous comprenons les raisons profondes de certains combats comme nous respectons les aspirations et les idéaux qui les animent. Il nous est cependant difficile, étant bouddhistes, d'admettre le recours systématique à la force pour promouvoir un idéal ou une juste cause. Les moyens utilisés impliquent d'ailleurs le risque, s'ils sont cruels et révoltants, de desservir la cause qu'ils sont censés défendre. En ce sens et contrairement à un adage bien connu, la fin ne justifie pas les moyens. Les revendications les plus légitimes devraient pouvoir se manifester et parvenir à leurs fins par des moyens pacifiques à travers des institutions juridiques nationales ou internationales.

171. Ce concept de non-violence nous conduit naturellement à regretter les événements sanglants qui se sont abattus sur un pays voisin et ami, la République kmère. Entré tard dans la conflagration, ce pays mérite de voir cesser rapidement les hostilités sur son sol et de connaître une vie paisible plus conforme à ses traditions bouddhiques.

172. Plus loin de nous, trois nouveaux Etats viennent d'être admis au sein de l'Organisation : la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande et le Commonwealth des Bahamas. Nous les en félicitons et leur souhaitons la bienvenue.

173. En attendant leur réunification, l'admission simultanée des deux Etats allemands a de quoi satisfaire la communauté internationale sur le plan des réalités politiques. C'est un fait nouveau, fruit d'une longue évolution. Nous voulons y voir également un effet salutaire de la détente : voilà deux Etats ayant des systèmes de gouvernement différents, que les récents événements ont beaucoup rapprochés, représentés sur un pied d'égalité au sein d'une même assemblée. En vertu de cette doctrine, d'autres Etats divisés pourront aussi escompter tôt ou tard une représentation analogue au sein de cette organisation. Il importe

néanmoins de se prémunir contre une application abusive de ce concept. En l'occurrence, il n'est pas concevable, sous prétexte d'universalité, que soit pris en considération un simple mouvement dissident en rébellion contre le pouvoir central d'un Etat. Le faire serait créer un précédent dangereux et introduire dans les relations internationales une force centrifuge et pernicieuse qui encouragerait de nouvelles divisions ou l'effritement d'Etats souverains. Nous avons observé, dans un passé récent, la reconnaissance *de jure* par certains Etats de partis ou mouvements politiques qui sont loin d'avoir les attributs d'un Etat souverain et organisé. Une interprétation extensive de la légitimité ou de la représentativité de ces mouvements nous conduirait — et ce serait là une erreur — à multiplier les admissions à l'Organisation des Nations Unies, au gré des révolutions et des alliances.

174. La quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Alger a opportunément révélé, entre autres considérations, ce problème délicat de légitimité parmi les non-alignés. Elle a en outre attiré l'attention sur la polarisation, à l'échelle mondiale, de la richesse et de la pauvreté. Il est à souhaiter que les vues exprimées et les aménagements proposés à cette occasion incitent les pays riches à la réflexion et les amènent à considérer ou à reconsidérer les problèmes du sous-développement avec plus de sympathie et de compréhension.

175. Qu'il me soit permis à présent d'exposer le problème lao à la lumière des événements les plus récents.

176. Sortant très affaibli d'un long combat, mon pays renaît à l'espoir, à l'aube d'une nouvelle ère de paix et de concorde nationale. Alors que, sur la scène internationale, l'heure est à la détente et à la coopération, il nous appartient sur le plan intérieur de liquider les séquelles de la guerre et d'organiser la paix. Nos efforts à cet égard n'ont pas été vains. A notre grand soulagement, voici que cessent les inutiles combats fratricides et que se manifeste de part et d'autre, dans un esprit d'entente et de compréhension réciproques, la ferme volonté de promouvoir un règlement négocié, mutuellement satisfaisant entre Laos. Déjà une évolution reconfortante s'est opérée qui mérite de retenir l'attention. Le 21 février 1973, à la satisfaction générale, interviendrait à Vientiane la signature de l'Accord sur le rétablissement de la paix et la réalisation de la concorde nationale au Laos qui devait sceller la réconciliation de tous les Lao et en même temps décréter la cessation immédiate des combats.

177. Après de longues et laborieuses négociations sur les problèmes épineux restés en suspens, cet accord devait être précisé et complété en tant que de besoin par les protocoles du 14 septembre dernier. Ces nouveaux arrangements énoncent dans le détail les conditions de mise en œuvre du vaste programme de réconciliation des Lao, sans ingérence extérieure.

178. Sur la base des accords conclus et sous l'impulsion décisive de Son Altesse le premier ministre Souvanna Phouma qui en est l'artisan, un gouvernement d'union nationale remanié verra le jour, nous l'espérons, à bref délai.

179. Nombreux et ardues étaient les problèmes qui se sont posés à nous tout au long des négociations. La recherche patiente et opiniâtre de la paix a rendu possibles les compromis les plus difficiles et facilité les dosages les plus délicats. Il n'était pas question de querelles stériles, de joutes oratoires, de vaine propagande. Il s'agissait bien plutôt, pour les deux parties en présence, d'entreprendre des pourparlers constructifs et de dégager un large consensus sur les points qui pouvaient les rapprocher et les unir. Ces efforts soutenus ont porté leurs fruits. La modération, le bon sens et, par-dessus tout, l'esprit de conciliation ont prévalu. C'est la victoire de la raison sur la division et l'incompréhension. Qu'importe l'issue des combats : le pays ne veut reconnaître parmi ses fils ni vainqueurs ni vaincus. Il ne veut voir en eux que des citoyens à part entière, investis des mêmes droits et ayant les mêmes devoirs, les uns et les autres également décidés à œuvrer pour le bien commun. Une page douloureuse de notre histoire vient d'être tournée.

180. Jamais, peut-être, la situation n'a été plus favorable et les chances plus grandes pour notre patrie de redevenir une oasis de paix.

181. S'il nous arrive — et cela est toujours regrettable — d'enregistrer encore des manquements à la parole donnée ou des violations du cessez-le-feu, ce ne peut être que le fait isolé d'agents irresponsables ou des actes éphémères et localisés, d'importance mineure, qui ne sauraient remettre en cause la politique de réconciliation, conquise de haute lutte.

182. Nous savons aussi quelle influence déterminante et bénéfique l'atmosphère de détente internationale a pu exercer sur notre propre conjoncture politique. Le problème lao en a été grandement facilité.

183. Il serait cependant illusoire et, à certain égard, dangereux de rechercher la paix à n'importe quel prix. Le Laos, ai-je besoin de le rappeler, est un petit pays qui a payé un lourd tribut à la guerre imposée de l'extérieur, une guerre qui n'était pas la sienne. Mon pays ne doit plus, directement ou indirectement, faire les frais de la détente. C'est pourquoi il s'ingénie à rechercher un équilibre politique au mieux des accommodements qui puissent, dans le respect des traités, lui garantir effectivement son indépendance et sa neutralité. Il ne veut plus servir de champ de bataille à quelque nation que ce soit, qu'il s'agisse de lutte idéologique ou de conquête territoriale. Il rejette toute domination et s'insurge contre les formes les plus insidieuses d'un certain "mini-impérialisme" qui, sous des prétextes fallacieux, tenterait de s'approprier telle ou telle partie de son territoire national, réalisant ainsi ce que vous-même, Monsieur le Président, avez qualifié de "parcellisation du despotisme".

184. Nous voulons ainsi prendre à témoin la communauté internationale pour rappeler solennellement, à ceux qui en ont la responsabilité, l'impérieuse nécessité d'un retrait total de toutes les troupes étrangères, en particulier de celles qui ont porté, voilà dix décennies, la guerre dans notre pays. Aux termes des accords de Paris et de l'accord de Vientiane, ce retrait devrait s'effectuer tout entier dans les 60 jours qui suivent la formation du gouvernement remanié d'union nationale.

185. Je vous fais grâce d'autres détails. Nous sommes dès à présent engagés dans la voie de la réconciliation nationale et de la paix, tout en étant conscients qu'elle sera longue, difficile et semée d'embûches, car il n'est pas aisé de liquider le contentieux de méfiance et de suspicion qu'un quart de siècle d'ingérence et de subversion étrangères avait inévitablement accumulé.

186. Tels quels, les accords sur le Laos n'en constituent pas moins une expérience intéressante et une précieuse contribution à la paix mondiale. C'est en effet au Laos que les progrès vers un règlement politique et la restauration de la paix en Indochine ont été les plus sensibles. Par rapport à nos voisins, la solution laotienne a ceci de particulier qu'il n'y avait jamais eu et qu'il n'y aura pas dans le nouveau contexte, ni en droit ni en fait, de partage du pays. Sous l'égide de notre auguste souverain, il sera formé un seul gouvernement qui exercera les prérogatives sur tout le royaume et pratiquera une seule politique.

187. Quelle peut être cette politique, sinon celle d'une stricte neutralité vis-à-vis de tous les Etats sans exception, politique que mon pays s'est volontairement donnée dès l'année 1962, lors de la signature des accords de Genève<sup>6</sup> ? Le Laos, par sa taille, ne menace personne et ne peut constituer un danger pour personne. Son peuple ne nourrit d'intentions hostiles vis-à-vis d'aucun autre peuple. Il ne s'est immiscé ni ne s'immiscera jamais dans les affaires intérieures d'un Etat étranger. Son pacifisme congénital le dispose à une existence paisible sur le sol national et au maintien de bonnes relations avec tous ses voisins. Naturellement, il est en droit d'attendre d'autres Etats qu'ils respectent sa souveraineté et ses frontières. La neutralité est devenue, chez nous, un credo, la finalité et la base de toute la politique étrangère.

188. Il reste que la solution lao n'est qu'un premier pas vers la paix véritable. Sans un règlement global aux dimensions de l'Indochine, mon pays ne connaîtra qu'une paix précaire — et peut-être une paix entre deux cessez-le-feu — et pourra encore retomber dans les ornières de la guerre. Mais un premier jalon a été posé. Nous souhaitons le renforcer et en poser d'autres ailleurs, chez nos voisins.

189. Les nations amies, intéressées à la paix mondiale et au maintien d'un Laos neutre, ne nous ont pas ménagé leurs encouragements et leur soutien. L'observation des faits révèle cette constatation réconfortante que le processus de rapprochement et de réconciliation a été suivi avec beaucoup de sympathie par le concert des nations, de même que par les grandes puissances que préoccupent plus spécialement la sauvegarde et la consolidation de la paix.

190. Il est de bon augure que ces mêmes puissances, dans un élan de générosité et de solidarité internationale qui est tout à leur honneur, se tiennent prêtes à consentir aux pays d'Indochine l'aide que nécessite leur reconstruction dans un cadre multilatéral, bilatéral, et selon les modalités qui restent à définir. A l'heure qu'il est, un programme d'envergure s'élabore à cet effet entre les pays donateurs.

<sup>6</sup> Déclaration sur la neutralité du Laos, signée le 23 juillet 1962, à la Conférence pour le règlement de la question du Laos tenue à Genève.

191. Un conflit interminable nous avait, dans le passé, habitués malgré nous à récriminer, à jeter l'anathème, à condamner, à déplorer du haut de cette tribune les méfaits d'une lutte implacable.

192. La tournure favorable des événements me rend plus confiant et m'autorise, cette année, à terminer mon intervention sur une note plus optimiste.

193. L'année 1973 se veut propice et rassurante. C'est, pour mon pays, l'année de la concorde et de la paix retrouvée. En nous rendant la paix, elle nous a aussi redonné la foi en l'avenir et de nouvelles raisons d'espérer.

194. M. KHALID (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, votre déclaration d'ouverture [2117<sup>e</sup> séance] était digne de la civilisation que vous représentez. Les principes moraux et juridiques sur lesquels cette civilisation est fondée sont le produit de base dont le monde a le plus besoin aujourd'hui, et j'ai été heureux de vous entendre présenter vos idées à la lumière de ces principes. Il serait temps que nous le fassions tous. Trop souvent ils sont foulés aux pieds par beaucoup parfois au nom de l'intérêt national, parfois au nom de notre défense, et parfois encore au nom d'une logique de bois. Tout le monde vous a rendu hommage; je m'y associe sincèrement.

195. Nous traversons une de ces périodes de l'histoire que vous avez décrite à fort juste titre comme une époque troublée où l'homme ne sait où planter sa tente [2117<sup>e</sup> séance, par. 93]. Les problèmes qui tourmentent l'homme et qu'ont énumérés les orateurs qui m'ont précédé donnent une haute authenticité à cette opinion et corroborent la vision que vous nous avez proposée. Je vous demande votre indulgence si je parle sur le mode grave : j'ai mes raisons.

196. J'ai récemment accompagné le président de mon pays dans un voyage à travers certains pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord. Nous n'avons pas visité toutes les régions frappées par la sécheresse, mais nous en avons visité certaines et nous nous sommes rendus aussi près que possible des autres. L'expérience a été cruelle. Je n'ai jamais ressenti autant le besoin de coopération internationale. Les souffrances de la famine et des maladies, on pouvait se les imaginer grâce aux rapports et aux photographies de la presse internationale; mais ce qui m'a frappé davantage, c'est la minceur du secours accordé par le monde. Le courageux Nigéria, parmi bien d'autres pays africains, a offert tout ce qu'il pouvait offrir sous forme d'installations d'aéroport et de main-d'œuvre, mais l'utilisation qu'a faite la collectivité mondiale des facilités ainsi mises à sa disposition a été décevante. J'ai vu un avion-cargo solitaire attendre d'être utilisé alors que des centaines d'Africains devenaient de simples silhouettes.

197. Ce que j'ai entendu dire par des Africains qui avaient vu cette misère et cette souffrance de plus près est encore plus actuel. Les récits ont été décourageants. Ils m'ont laissé la plus triste impression. Alors que notre ère s'enorgueillit de ses réalisations techniques, cette partie

du monde doit faire face à un avenir pire encore. Ce n'est pas le problème à court terme de l'aide à apporter aux populations frappées mais le besoin urgent d'une stratégie écologique à long terme qui semble troubler les peuples de cette région. Comment réduire et, en fin de compte, éliminer les sécheresses futures ?

198. Cela concerne non seulement la périphérie du Sahara occidental mais aussi la région qui, du Sénégal à l'ouest et à l'Ethiopie et à la Somalie à l'est, s'étend sur quelque 4 000 miles. Le Sahara, après tout, est la création de forces naturelles incontrôlées; laissé libre, il peut s'étendre encore plus loin au sud. De grands esprits nous ont alertés déjà, mais nous n'avons pas écouté leurs paroles. C. P. Snow était l'un d'entre eux. Il y a longtemps, il a traduit le problème de la misère dans le langage de tous les jours :

“Nous savons ce qui arrive. Nous voyons les gens souffrir d'inanition avant de mourir. Nous savons qu'ils vont mourir. Nous savons tant de choses et nous faisons si peu. Nous tirons ce qu'en Angleterre on appelle les rideaux, et nous essayons de faire une enclave à nous.”

199. Le professeur Prosterman, lui, ne suivra pas, j'espère, la voie de feu sir Charles Snow : il estime qu'au cours des douze mois à venir 10 à 30 millions de morts supplémentaires en Asie et en Afrique pourraient être causées par l'inanition et par la maladie que rend fatale la malnutrition. Il va plus loin et stigmatise l'égoïsme des pays qui peuvent agir pour éviter le désastre imminent. C'est ainsi qu'il déclare :

“Les poubelles de l'Amérique, l'année prochaine, contiendront assez d'aliments jetés pour sauver de la mort causée par la famine un pourcentage important de ceux qui, en Asie et en Afrique, risquent de mourir de faim.”

200. La situation est marquée par une misère tragique d'un côté et par une opulence insolente de l'autre. Les nations pauvres en question représentent deux milliards d'hommes, mais qui perdent 25 p. 100 de leurs enfants avant le cinquième jour. Huit cent millions d'entre eux vivent avec l'équivalent de 35 cents par jour.

201. Le problème n'est plus un problème d'iniquité et d'inégalité. Il devient une menace pour le cœur même de la société humaine. Edgar Faure, dans sa brillante introduction au rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'éducation — première étude internationale de la géographie de l'ignorance —, l'a exprimé dans ces termes :

“La grande mutation en cours met en cause l'unité de l'espèce, son avenir, l'identité de l'homme en tant que tel. Ce qui est à redouter, ce n'est pas seulement le spectacle pénible de graves inégalités, de privations et de souffrances, mais une véritable dichotomie du genre humain qui éclaterait en groupes supérieurs et groupes inférieurs, en maîtres et en esclaves, en surhommes et en hominidés. Il en résulterait non seulement des risques de conflits et de désastres (car les moyens actuels de destruction massive peuvent très bien se trouver placés à la disposition de groupes dépourvus et

révoltés), mais un risque essentiel de *déshumanisation* qui atteindrait indifféremment les privilégiés et les sacrifiés. Car chaque homme se trouverait offensé de l'offense faite à la nature de l'homme<sup>7</sup>."

202. Il nous faut une révolution mentale; une révolution défiant les origines de la pensée politique et sociale contemporaine. Les pauvres de la planète, quelque 800 millions d'hommes, ne peuvent pas s'intéresser follement à la paix dans le monde qui préoccupe les grandes puissances. Ils n'ont rien à perdre et ne connaissent pas cette préoccupation que certains d'entre nous ressentent ici. La détente, le dialogue et le compromis sont pour eux de simples mots. Les nations pauvres ne sont pas cyniques, mais comment un squelette pourrait-il se soucier d'autre chose que de riz et d'eau ? A l'inverse, même un estomac vide peut être sans le savoir une menace, un facteur d'instabilité dans son pays et ailleurs. En 1912 déjà, Woodrow Wilson disait à New York que "personne ne peut adorer le Seigneur ou aimer son voisin s'il a l'estomac vide".

203. On ne peut s'empêcher de croire que la crise alimentaire est en grande partie artificielle. Quelle ironie, en effet, de constater que de vastes moyens de production d'aliments sont à notre disposition et que cependant il y a des gens qui meurent de faim victimes de sécheresse prolongées ! Le monde en voie de développement a un riche potentiel qui pourrait permettre de combattre la faim au-delà des limites du sous-développement. Ce potentiel n'a pas été encore exploité hors le cas de quelques efforts partiels. L'expérience de mon pays est frappante à cet égard : la superficie des terres arables au Soudan est estimée à 50 millions d'hectares, mais 6 millions d'hectares seulement ont été cultivés. Certains voudraient peut-être que nous acceptions la pénurie et la peste, dans la meilleure tradition malthusienne, en tant que destinée inévitable de la race humaine.

204. Pour toutes ces raisons, nous avons noté avec intérêt l'idée d'organiser une Conférence alimentaire mondiale en 1974. Voilà qui rejoint heureusement la résolution des pays en voie de développement qui figure dans les décisions de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Alger du 5 au 9 septembre 1973, tendant à convoquer une réunion mondiale sur l'alimentation et les échanges.

205. Les nations prolétaires du monde, épuisées par des bouleversements intérieurs monstrueusement fréquents, peuvent s'associer au Président de notre assemblée en disant :

"A quelques rares exceptions près, les pays industrialisés ont obtenu leur richesse comme puissances proprement coloniales ou comme puissances néo-coloniales. D'une façon ou d'une autre, ils ont exploité les ressources naturelles des pays les moins développés, avec ou sans indépendance politique, qui fournissaient des matières premières à bon marché et recevaient en échange des articles manufacturés d'un prix onéreux." [2117<sup>e</sup> séance, par. 84.]

C'est là un truisme et nous espérons qu'aucun d'entre nous ne se laissera aller à des chicanes et des récriminations.

206. Cependant nous ne devons pas oublier que dans notre monde le progrès et le bien-être de l'homme ne sont pas des variables séparables; ils constituent une partie intégrante de la paix mondiale et de la tranquillité internationale. Cette position est non seulement inattaquable; c'est une vérité péremptoire. L'histoire le montre par une multitude d'exemples. Il nous faut la paix pour nous développer, progresser et si possible nous dépasser. Lorsque nous crions pour demander la paix et la liberté, nous ne cherchons pas à créer des difficultés et nous ne sommes pas "les bruyants chevaliers de grandes causes", comme certains voudraient le penser. Nous sommes de simples combattants qui veulent reconquérir leur indépendance et affirmer leur dignité, et c'est ce que nous faisons en payant un prix très élevé en vies et en biens. Personne ne le sait mieux que ceux qui connaissent l'Afrique du passé et du présent.

207. C'est dans cet esprit que j'examinerai maintenant certains événements qui ont eu lieu en Afrique et au Moyen-Orient en cette année qui marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

208. Les événements du Moyen-Orient ne peuvent apporter aucune aide à quiconque essaie de trouver une formule pour le rétablissement de la paix et de la stabilité. Je traiterai très brièvement de trois événements qui ont commencé à vicier l'air et le vicient davantage depuis les réunions spéciales du Conseil de sécurité en juin 1973.

209. Tout d'abord, je citerai les conversations irréfléchies au sujet de l'occupation des champs pétrolifères dans la région. Il ne s'agit peut-être que de bavardages, mais nous les entendons partout. Nous avons eu récemment l'occasion d'entendre parler d'un professeur israélien — et de lire quelques extraits à son sujet — qui avait déclaré que son pays pourrait occuper le Koweït car aucune force n'était capable de s'opposer à la puissance israélienne. Le sénateur Fulbright doit avoir subi l'influence de la folie régnante lorsqu'il disait qu'il n'était pas improbable que les Etats-Unis pourraient chercher à contrôler les ressources pétrolières par l'intermédiaire d'Israël, leur substitut militant puissant. Ce qui donne de la crédibilité à ce genre de plan c'est le point de vue d'Israël effrontément exposé aux spectateurs de la télévision américaine par M. Teddy Kollek en 1967 : "Vous soutenez Israël — a-t-il dit — uniquement parce qu'il y va de votre intérêt et non pas parce que vous nous voulez du bien." Nous espérons que ces voix folles seront bientôt réduites au silence. Si on les laisse se répandre, il n'est pas improbable qu'elles atteignent leur but. Dans ce cas, "le Viet-Nam aura l'air d'un pique-nique", pour reprendre les termes d'Elmer Bennett.

210. En deuxième lieu, en dépit de toutes les prières faites à Israël pour qu'il ne change pas l'aspect du pays et ne mette pas en vigueur la politique des "faits accomplis", Israël étudie un plan de 375 millions de dollars pour mettre en valeur la rive occidentale — "mettre en valeur" étant un

<sup>7</sup> Voir Edgar Faure et autres, *Apprendre à être*, Paris, Fayard-UNESCO, 1972, p. XXV.

euphémisme pour "annexer". L'autorité foncière israélienne dit qu'elle acquerra des terres sur la rive occidentale et à Gaza pour de nouvelles colonies de peuplement juives. Il faut faire observer que depuis 1967 quelque 4 000 Israéliens se sont installés dans les territoires alors occupés. Le plan actuel consiste à amener un nouveau contingent de 10 000 Juifs à la fin du plan quadriennal. L'idée s'inspire d'une course à la puissance à l'intérieur d'Israël et non pas des bons sentiments à l'égard des Juifs qui vivent en dehors d'Israël.

211. C'est avec cette idée dans l'esprit et dans le cœur que M. Ariel Eliav a fait le commentaire suivant à la dernière réunion du parti travailliste israélien :

"... ce programme nous est soumis avec le coup de fouet du temps et le fléau de la hâte et de la panique. Beaucoup dans ce pays pleurent en silence à cause de ce document. Je serai la voix de l'idéologie juive du silence et jamais, à aucun prix, ou sous quelque forme que ce soit, je ne voterai pour ce document."

De telles émotions n'ont pas plu au Premier Ministre et aux prétendants les plus éligibles au trône, et Eliav a dû être réprimandé et mis au pilori pour ses sentiments.

"J'ai 50 ans d'activités politiques derrière moi" — lui a dit le Premier Ministre — "et nous n'avons jamais eu de camarade qui se pose en messie."

L'autorité foncière israélienne, a-t-elle poursuivi, "acquerra du terrain par tous les moyens". Benjamin Disraeli doit avoir été le mentor. "Fi des principes. Suivez votre parti", a-t-il dit autrefois.

212. Avant 10 ans, il y aura une Jérusalem différente. C'est une chose que les Israéliens sains d'esprit peuvent accepter ou rejeter et que le monde devra avaler en même temps que des déclarations analogues à celle faite le 3 octobre, ici même à cette tribune, selon laquelle la politique d'Israël "n'est pas l'annexion unilatérale" [2139<sup>e</sup> séance, par. 79]. La santé mentale doit rester dans l'ombre sans se faire entendre ou voir.

213. En troisième lieu, il y a une vague de propagande contre les "gnomes d'Arabie", comme un sénateur de Washington appelle les émirs riches en pétrole. Les déclarations du roi Faysâl sont citées ou faussement citées presque quotidiennement. On déforme ses paroles et ses intentions. Personnellement, je vois une campagne délibérée pour diminuer l'importance des avertissements et du pragmatisme diplomatique de cet homme et de sa capacité d'influencer les événements. Lui attribuant indirectement des idées qu'il n'a jamais présentées, certains journalistes s'efforcent de créer une hostilité entre lui et le peuple des Etats-Unis. Jusqu'où peut aller la malveillance ? Certains veulent croire que les "gnomes d'Arabie" sont une bande de tribus sans idées, s'adonnant à des bouffonneries, image qui peut reconforter les ignorants, mais ne peut pas changer les faits qui détermineront finalement le règlement.

214. Mais quels sont ces faits ? David Hurst, dont la connaissance du Moyen-Orient ne saurait être meilleure, les expose très simplement :

"... en raison de la crise de l'énergie, jamais les intérêts vitaux de l'Amérique dans le monde arabe n'ont semblé autant mis en danger par ses engagements vis-à-vis d'Israël qu'ils le sont aujourd'hui, jamais le "bastion Israël" n'a autant semblé l'erreur manifeste qu'il est."

215. Ce ne sont pas là des faits morts ni des opinions dénuées de fondement. Ils requièrent l'urgente attention de notre organisation. Le mécanisme existant actuellement n'a pas pu enrayer les ruses d'Israël. C'est un fait. Attendre qu'il s'améliore n'est pas non plus un conseil intelligent. Il faut l'admettre. Il y a des puissances qui pourraient faire plus qu'elles le disent. Elles doivent agir. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe en ont les moyens. Si ces puissances sont intimidées par les difficultés qu'Israël peut créer à un Etat qui va à l'encontre de ses souhaits, comme dans le cas de l'Autriche, alors nous n'avons rien d'autre à leur dire que ceci : "Qu'en est-il de la paix sur terre que vous dites vouloir servir ?" Elles feraient bien de se souvenir des voix de l'Afrique qui se sont élevées hier et aujourd'hui par la bouche de deux de nos dirigeants dynamiques, mus uniquement par un sens de la justice. Je voudrais que l'on voit le contraste avec la rhétorique creuse de M. Eban l'autre jour, ne bougeant pas d'un pouce de la position prise après les hostilités de juin 1967. Je parle de la question qui revient toujours de "négociation entre les parties". Les Etats-Unis et l'Europe occidentale ont les moyens de conseiller à Israël de sortir du borbier dans lequel il s'est mis et dans lequel il va attirer le monde entier. Rien ne sert de pleurer parce qu'on est seul et qu'on a été battu au vote. Israël doit faire autre chose que de la rhétorique ou on doit le lui faire faire. Il ne sert à rien de citer *Al Akhbar* et *Al Gomhouriya*, souvent hors du contexte, de se tromper soi-même et de tourmenter le monde.

216. La scène africaine est un autre exemple de paix jetée aux vents et de la barbarie sauvage. Trois aspects de la tragédie actuelle doivent être mis en relief : premièrement, le rôle louable de l'Eglise, qui cherche à empêcher les brutalités des armées portugaises au Mozambique; deuxièmement, la façon inhumaine dont des centaines d'hommes et de femmes croupissent dans les camps de prisonniers; et, troisièmement, l'indifférence de la conscience mondiale à l'égard du drame tragique qui se joue en Afrique du Sud, au Portugal et en Rhodésie.

217. Nous, la voix du monde, devons reconnaître ici, d'une façon officielle, le rôle que jouent de nombreux prêtres, évêques et cardinaux de l'Eglise catholique dans les territoires portugais. Certains jeunes ne rapportent pas seulement les détails des massacres à l'opinion publique mondiale, ils risquent aussi leur vie; en fait, certains d'entre eux sont en prison. Nous ne rendrions pas justice à ces braves si nous n'examinions pas leur cas sérieusement; il faut donc veiller à ce que les prisonniers soient relâchés et à ce que les exilés puissent revenir. Je suis certain qu'il y a des moyens d'y parvenir. Ce qui manque, c'est le vouloir.

218. L'Eglise s'est nettement lancée dans une voie nouvelle. Ecoutons l'évêque catholique d'Umtali, Mgr Do-

nald Lamont, qui examine les origines du racisme. Il s'agit, dit-il :

“... d'une hérésie pernicieuse profondément enracinée dans des origines théologiques et désastreuses dans les conclusions auxquelles elle pourrait mener. Si l'Eglise chrétienne devait, par son silence, paraître donner son consentement à un système de gouvernement s'inspirant de préjugés raciaux, de discrimination ou de mesures vexatoires à l'égard des hommes en raison de leur couleur, de leur condition de vie ou de leur religion, cela serait contraire à l'esprit du Christ.”

Ce sont des paroles nobles dans la véritable tradition des textes sacrés mais qu'on n'avait jamais fait ressortir de façon aussi frappante.

219. Tout aussi frappant et encourageant pour les hommes et les femmes de la brousse qui luttent pour leur liberté est le cardinal Bernard Albrink. Il s'agit de l'archevêque d'Utrecht; il est également président international du mouvement Pax Christi : c'est un homme de taille. Dans une lettre à l'évêque Ferreira de Silva, il l'invite “à prendre toutes mesures nécessaires, y compris, probablement, une protestation publique... Nous avons le devoir de montrer à chaque citoyen africain qu'il peut compter sur notre solidarité pour obtenir son droit à l'autodétermination.” Enfin, la All Africa Conference of Churches n'est pas seule. Certainement, ces hommes renouvellent l'Eglise, ils lui insufflent un esprit qui, il y a des siècles, avait poussé certaines personnes à demander au Pape d'intervenir auprès des autorités séculières pour interdire l'esclavage. D'après la presse, les pères Martin Hernandez et Alfonso Valverdi sont en prison depuis le début de 1972.

220. Il doit y en avoir d'autres, car plusieurs missions ont été fermées, de crainte que les missionnaires n'informent le monde. Et l'informent de quoi ? Je vais vous le dire. L'histoire de Vania est trop connue pour qu'on la rappelle. L'histoire de Zostin est trop horrible pour ne pas la mentionner. Les soldats portugais lui ont demandé si elle connaissait le sexe de l'enfant qu'elle portait. Ils lui ont ouvert le ventre avec des couteaux, lui ont enlevé les entrailles et lui ont montré le fœtus qui palpait convulsivement. Ils lui ont dit ce qu'elle savait alors et ils riaient comme des fous. Ce que la petite Serina, âgée de 13 ans, a dit aux journalistes à propos du massacre de sa famille est aussi horrible. Vania, Zostin et Serina devraient trouver leur voie vers la sainteté. Nous honorons les centaines d'ecclésiastiques, mais ne nous contentons pas de les honorer.

221. Pour commencer, le Soudan s'associe à ceux qui demandent une enquête sur les atrocités commises à Wiriymau, Mucumbora et dans d'autres régions. L'enquête menée par les autorités portugaises ne peut pas être convaincante. Les termes d'outre du premier ministre Caetano en sont la preuve. Je les cite : “Les autorités compétentes chercheront les responsables pour que justice soit faite.” Le résultat de ce qu'il a appelé une “enquête rigoureuse” est, selon ses propres termes, “une absence totale des prétendus faits dans les endroits cités par les accusateurs”.

222. La deuxième question est celle du sort des centaines de détenus en Afrique du Sud et en Rhodésie. On connaît l'histoire du père Sithole et de Joshua Nkomo en Rhodésie, de Nelson Mandela et d'Alexandre Neville en Afrique du Sud, ces éminents esprits réduits au silence derrière les barreaux depuis une dizaine d'années. Nous ne connaissons pas le sort des autres. Nous demandons à la communauté mondiale et aux institutions internationales d'examiner sérieusement le cas de ces hommes et femmes dont le seul crime est de défendre leur droit inaliénable à l'indépendance et à la liberté pour décider de leur avenir. Cela établit aussi un modèle de vie sous les gouvernements racistes de la région jusqu'au jour de la délivrance. Le modèle existant est dans une situation désespérée et, par conséquent, les décisions prises ne sont pas comprises. M. Smith est allé, récemment, jusqu'à interdire à des ecclésiastiques de prêcher dans leur propre église. Personne ne sera étonné si, acculé par ses nombreuses défaites politiques et économiques, il les enferme. Des mesures sont nécessaires. Sous quelle forme ? Réfléchissons ensemble. Après tout, nous célébrons l'Année des droits de l'homme !

223. En troisième lieu, les événements récents montrent le désir presque dément des régimes de colons blancs d'utiliser la répression armée contre la population africaine afin de resserrer leur domination et d'empêcher les Africains de participer au gouvernement. Le meurtre d'Amílcar Cabral, le massacre de 400 civils sans défense à Wiriymau, le massacre de mineurs africains à Carletonville montrent bien jusqu'où iront ces régimes minoritaires. Cependant, en dépit de la brutalité, la résistance africaine en Afrique australe est non seulement restée intrépide mais a atteint un niveau inattendu. Les récentes grèves du travail en Afrique du Sud ont montré combien Nelson Mandela était prophétique lorsqu'il a dit, à son procès de Rivonia :

“La violence gouvernementale ne peut faire qu'une chose : engendrer la contre-violence. Nous avons dit à maintes reprises que si le gouvernement ne fait pas preuve d'un peu de bon sens, le différend entre le gouvernement et mon peuple finira par se régler dans la violence et par la force.”

224. C'est sur ce fond de terreur que l'Afrique a maintes fois montré la tempête prête à éclater au sud du Zambèze, tempête qui menace d'engloutir toute l'Afrique et le monde entier.

225. Mais l'Afrique du Sud, la Rhodésie et le Portugal ne savent pas lire les avertissements. De grandes parties du Mozambique et de l'Angola sont déjà aux mains des combattants de la liberté; la South West Africa People's Organization (SWAPO) s'est lancée dans la bataille avec un élan indomptable, après l'échec malheureux des élections en Ovamboland et l'arrestation de cinq de ses chefs, accusés d'avoir empêché les élections. M. Smith envoie ses bombardiers, ses chasseurs et ses hélicoptères pour soumettre et asservir la province de Tete, au Mozambique, parce que, selon lui-même et ses partisans, “les Portugais n'ont plus le courage de chasser les guérilleros du FRELIMO<sup>8</sup>”, comme l'ont dit les journalistes qui ont

<sup>8</sup> Frente de Libertação de Moçambique.

pu se rendre dans la région. Il y a là une logique pour laquelle nous n'avons qu'un infini mépris. Le signe le plus clair, c'est le triomphe du Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde annonçant, il y a quelques jours seulement, l'indépendance de la Guinée-Bissau. Cette leçon ne sera pas comprise par les racistes de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie et du Portugal. Elle ne sera pas perdue pour les Africains. Après tout, un point essentiel mis en valeur par la Guinée-Bissau indépendante, c'est qu'elle aidera à libérer d'autres territoires portugais.

226. Quant à nous, au sein de l'OUA, nous prendrons bientôt des mesures pour aider la Guinée-Bissau à vivre, en mettant à sa disposition toutes les ressources que chacun de nous peut se permettre de lui donner, et ce en dehors de ce que le reste du monde peut faire pour elle à ce stade.

227. Il est utile de remarquer que nous avons admis dans notre communauté quelque 130 millions de personnes, en cette année spéciale où nous sommes sérieusement aux prises avec le problème qui consiste à améliorer l'Organisation des Nations Unies. Aux représentants de ces peuples, la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne et le Commonwealth des Bahamas, j'adresse les félicitations de mon pays et de son peuple. Notre œuvre, au sein de cette organisation, est incomplète sans leurs idées nouvelles. Ils apporteront parmi nous, je l'espère, une bouffée d'air frais. Certains de ceux qui connaissent bien l'histoire ont adopté des positions à la lumière, je le crains, de leurs propres intérêts nationaux. Les solides rouages de l'Organisation ont besoin d'huile. Certains d'entre nous prêchent la philosophie qui consiste à ne pas faire tanguer le navire, point de vue conservateur qui n'a pour but que de maintenir le *statu quo*. D'autres préconisent le démantèlement de l'édifice tout entier, sous le prétexte qu'il ne répond plus aux nécessités actuelles, et l'édification d'un autre mieux adapté à notre temps. C'est à une idée qui ne tient aucun compte des réalités de la vie internationale. Le dialogue qui a commencé par les remarques du Secrétaire général et par vos propres observations, Monsieur le Président, devrait déboucher sur une tentative sérieuse d'examiner la question et la présentation de recommandations à notre prochaine session.

228. Ces remarques et notamment vos idées sur l'Assemblée générale, exposées de façon si pertinente, ne sauraient faire l'objet d'une attitude olympienne hautaine. Aucun de nous, détenant quelque autorité, ne saurait à notre époque négliger la possibilité de faire preuve de direction créatrice. Pour arrêter la tendance à "sous-estimer les pouvoirs de l'Assemblée générale", vous avez besoins, à vos côtés, d'esprits audacieux. Nombre d'entre nous ont montré ce matin qu'ils sont prêts à se comporter ainsi.

229. Nous vous lançons un appel pour que vous ne nous laissiez pas enfermer dans les règles et pratiques rigides qui ont réduit la charge la plus haute de l'Assemblée générale, représentant notre voix collective, à un poste purement honorifique. Il y a pire, ces règles nous ont même conduits à accepter la présence parmi nous d'obscénités politiques telles que les porte-parole de l'*apartheid*.

230. La structure économique et sociale des Nations Unies ne peut pas non plus demeurer inchangée. Les Nations Unies peuvent être fières de bon nombre de leurs programmes d'assistance économique grâce auxquels des divergences entre Etats ont pu être conciliées dans la poursuite d'objectifs communs. Ces programmes peuvent se concrétiser en avantages illimités si les conditions préalables à ce succès sont remplies.

231. A part le besoin primordial de ressources, il est nécessaire d'accroître l'efficacité, l'efficacités et l'économie des programmes économiques des Nations Unies. La mise en œuvre de ces programmes exige un degré d'engagement personnel qui dépasse ce qui est normalement acceptable. Pour qu'un tel changement porte ses fruits, tous les partenaires au processus de coopération multilatérale, et plus encore ceux qui en sont bénéficiaires, doivent prendre part à la rationalisation des procédures et des modes d'opération. Ce qui est nécessaire dans les conditions actuelles de la coopération internationale pour le développement, c'est d'envisager l'assistance au développement dans une perspective à long terme et de faire preuve à tous les niveaux d'un véritable esprit de dévouement dans la poursuite des objectifs. Faute de quoi, les besoins urgents des pays en voie de développement ne seront pas satisfaits.

232. Le président Mobutu, du Zaïre, nous a donné hier un avant-goût de cet esprit [2140<sup>e</sup> séance]. Il vous a apporté le message d'une Afrique pure et simple dépourvu des artifices diplomatiques et armé de la philosophie de sa terre antique. Son concept de l'aide est le nôtre; il ne se place pas non plus à un niveau abstrait. Il se trouve que l'expérience de son pays en matière de coopération chinoise est aussi l'expérience de mon pays. C'est l'idéal possible de l'aide. Je pourrais poursuivre et conter une histoire identique. Les paroles du président Mobutu étaient parfaitement claires; cependant, on voudrait que les pays les mieux équipés — comme il préfère appeler les membres riches de la communauté internationale — en tirent la morale. A mon humble avis, il a demandé à cette organisation et aux pays riches du monde de reconsidérer les modalités de coopération avec nous, à la lumière de l'expérience chinoise dans nos deux pays, en l'améliorant au besoin. Pourquoi pas ?

233. C'est dans ce contexte que nous disons qu'il est nécessaire de réviser la Charte, de redonner un souffle de vie à nos règlements, de modifier les modes d'opération périmés et de rajeunir l'administration grâce à une transfusion de sang opportune. La Charte des Nations Unies n'est pas un texte sacré, quelque révérée qu'elle soit. C'est un document qui reflète le consensus des nations à un certain moment de l'histoire. Ce document doit changer avec le temps. L'Organisation n'est pas un oracle, mais une institution politique. Et les institutions politiques qui tendent à se perpétuer deviennent réactionnaires. A quoi servirait une Organisation des Nations Unies réactionnaire ?

234. Les résolutions de la réunion au sommet des pays non alignés tenue à Alger sur la réorganisation des Nations Unies [voir A/9330] ne doivent pas être passées sous silence, même par ceux qui ont un intérêt à maintenir le *statu quo*. Le changement est nécessaire si l'on veut que

les Nations Unies soient efficaces et véritablement représentatives de l'infinie diversité des cultures et des croyances du monde.

235. Afin de procéder à ces changements, nous n'avons pas l'intention de heurter de front la réalité des faits. Le faire ne renforcerait nullement l'efficacité de cette institution mondiale. Mais être le prisonnier de ces faits, s'ils se révèlent faire obstacle aux idées nouvelles, ne servirait non plus aucun but utile. Il nous faut trouver un juste milieu entre le réalisme et l'idéalisme. Ecarter l'un ou l'autre de ces éléments risquerait de conduire à la paralysie. Or notre intelligence nous permet d'être des idéalistes pragmatiques.

236. L'Afrique est vivement désireuse de mettre son génie au service d'un mécanisme de réforme. C'est ainsi qu'il faut entendre la présence ici de quatre de nos dirigeants, dont l'un, le général Gowon, président actuel de l'OUA, a consacré une grande partie de son intervention à cette question [214<sup>e</sup> séance]. Ce n'est pas qu'ils aient plus besoin de l'Organisation que n'importe quel autre continent du monde; c'est qu'ils ne comprennent que trop bien que l'Afrique est l'espoir de paix et de répartition équitable des ressources du monde. L'Afrique est jeune et n'a pas encore accumulé le cynisme qui vient avec l'âge et les rides du temps. L'Afrique voit moins les vilains côtés de l'homme et peut parler comme l'ont fait ses dirigeants que vous avez entendus hier et ce matin.

#### Organisation des travaux

237. Le **PRESIDENT** : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais faire une déclaration concernant notre programme de travail. Comme vous le savez, l'Assemblée générale a maintenant deux séances de retard sur l'horaire qui avait été prévu. Des consultations ont eu lieu avec les représentants des groupes régionaux pour trouver une solution à cette question, étant donné que l'Assemblée générale avait décidé, le 21 septembre dernier [2123<sup>e</sup> séance], de fixer au mercredi 10 octobre la date prévue pour la clôture de la discussion générale. Il ressort de ces consultations que le sentiment général serait de remettre de 24 heures la fin de la discussion générale. Puisque aucune séance plénière n'avait été prévue pour le jeudi 11 octobre, puis-je considérer que l'Assemblée accepte de fixer à cette date la clôture de la discussion générale, étant entendu qu'en principe la liste des orateurs pour chaque jour serait automatiquement reportée de 24 heures ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Discussion générale (suite)

238. **M. CHRISTOPHIDES** (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation éprouve un plaisir tout particulier à s'associer aux orateurs qui ont adressé leurs félicitations à l'ambassadeur Benites, président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, à l'occasion de son élection unanime à cette haute fonction. Cette élection marque le couronnement d'une carrière exceptionnelle consacrée au service de la paix mondiale et de la

compréhension entre les peuples. Le poste élevé de président auquel il a été si justement élu prend une signification plus grande encore au cours de cette session, en raison de l'occasion exceptionnelle qui s'offre — et du défi qu'elle sous-entend — de retirer pour l'humanité le maximum de la nouvelle tendance de négociation, de coexistence pacifique et de contact, tendance riche d'espoir qui est apparue sur la scène mondiale au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée générale. Ma délégation est persuadée que, sous sa direction sage et éclairée, nos travaux se dérouleront avec efficacité, dans un esprit de coopération qui contribuera de façon significative à la paix et à l'harmonie dans le monde.

239. Je voudrais également m'associer aux expressions de reconnaissance que les orateurs qui m'ont précédé ont manifestées au Président sortant de l'Assemblée générale, M. Stanisław Trepczyński, pour l'habileté et les qualités d'homme d'Etat qu'il a déployées dans la conduite des délibérations de la précédente session.

240. Comme l'a si justement fait observer notre président, la caractéristique essentielle de cette assemblée est qu'elle marque le commencement d'une véritable universalité. J'ai le grand plaisir d'adresser nos chaleureuses félicitations aux trois nouveaux Etats Membres des Nations Unies, le Commonwealth des Bahamas, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande; Chypre s'est jointe à la présentation des propositions tendant à leur admission dans un geste d'amitié et de bonne volonté. Nous espérons et nous pensons que la participation constructive des deux Etats allemands aux travaux des Nations Unies et l'influence bienfaisante des principes de la Charte conduiront à une coopération plus étroite et à l'unité de la grande nation allemande. Notre position traditionnelle a toujours été et continue d'être en faveur de l'unité et de l'intégrité de toutes les nations et de tous les peuples. L'expérience mondiale acquise pendant les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale a amplement prouvé que le partage constitue une blessure toujours saignante dans le corps de tout pays.

241. La vingt-huitième session de l'Assemblée générale s'est réunie dans une atmosphère de confiance et d'espoir. Jamais, depuis 1946, au moment où l'Assemblée a tenu sa première session, les augures n'ont été aussi favorables à l'égard de la paix dans le monde, et jamais un tel renouveau d'espoir ne s'est manifesté en faveur de la naissance de l'ère de conciliation et de réduction des tensions.

242. Pendant l'année écoulée, le cours des relations internationales a continué à être influencé par l'esprit de la Charte et, outre la coexistence pacifique, de grands efforts ont été entrepris pour promouvoir la coopération internationale entre Etats ayant des systèmes sociaux et politiques différents.

243. Le processus de détente qui s'était amorcé entre les grandes puissances a été suivi, cette année, de rencontres personnelles entre les principaux chefs d'Etat. De telles réunions revêtent une importance fondamentale et sont favorables à la cause de la paix, étant donné les grandes responsabilités qui incombent à ces pays pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque les

relations entre ces puissances se développent sur la base de concessions et de coopération mutuelles, elles exercent une influence bénéfique sur la situation internationale dans son ensemble. La cessation des hostilités au Viet-Nam et l'accord de trêve qui en a résulté sont, nous le pensons, un exemple que la communauté mondiale a accueilli comme un triomphe de la politique et comme un excellent point de départ pour la réalisation d'une paix durable dans cette partie du monde. En même temps, je voudrais exprimer l'espoir et la conviction que les dispositions intervenues entre les grandes puissances n'aboutiront pas à une situation dans laquelle les intérêts légitimes de petits pays seraient écartés.

244. Les résultats constructifs des sessions récentes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est réunie à Helsinki en juillet, et dont la deuxième phase est actuellement en cours à Genève, de la Conférence des chefs d'Etat du Commonwealth, qui a eu lieu à Ottawa en août, et de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est réunie à Alger en septembre, auxquelles mon pays a participé et a apporté sa modeste contribution, ont permis de réduire sensiblement les tensions dans les relations internationales, marquant ainsi le début d'une ère d'évolution positive qui, sans aucun doute, facilitera la recherche de la paix dans le monde.

245. Chypre partage à ce stade les espoirs fervents de toute l'humanité alors que des signes de bonne volonté se manifestent pour remplacer l'antagonisme et la défiance. Nous voudrions réaffirmer notre conviction que, comme une suite toute naturelle, le nouvel esprit de coopération bilatérale et de coopération de groupe sera dirigé vers l'Organisation des Nations Unies, afin que l'unanimité si nécessaire des membres permanents du Conseil de sécurité, dans des questions relatives à la paix et à la sécurité, puisse en fin de compte être réalisée. La Charte des Nations Unies pré suppose une mesure raisonnable d'accord et d'unité entre les grandes puissances sur laquelle, en fait, elle est fondée. Dans le passé, trop souvent, cet accord a fait défaut, ce qui a entravé et même empêché les Nations Unies d'accomplir leur tâche et d'atteindre leur objectif essentiel, donnant ainsi naissance à de graves appréhensions à l'égard de l'efficacité de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité. Etant donné la quasi-universalité de l'Organisation des Nations Unies, cette nouvelle tendance non seulement lui donnera plus d'efficacité, mais elle affirmera également le caractère permanent de la détente internationale et, en outre, elle allégera la crainte éprouvée par de nombreux Membres à l'égard des effets paralysants que l'abus du veto impose fréquemment à l'organe de l'Organisation qui assume la responsabilité politique la plus importante. En même temps, les Nations Unies deviendront ce que l'humanité attend d'elles, à savoir un instrument efficace pour assurer la paix, et non simplement un spectateur de signes optimistes de relâchement des tensions, provenant d'initiatives et d'accords bilatéraux.

246. Une organisation plus forte ne doit soulever nulle part aucune crainte, car c'est grâce à cet organisme mondial que les petits Etats peuvent assurer leur sécurité, le respect de leur indépendance et de leur intégrité territo-

riale, et promouvoir leur progrès économique et social. C'est également au sein de cette organisation que reposent les intérêts véritables et à long terme des grandes puissances.

247. Le Gouvernement de Chypre considère les Nations Unies comme le pilier de sa politique étrangère et il continuera d'appuyer sans réserve leur renforcement; de même, il travaillera avec toutes les nations éprises de paix pour étendre la sphère de leurs activités et le degré de leur efficacité, afin d'en faire l'instrument suprême garantissant la paix, la justice et le progrès de toute l'humanité. Nous comprenons que ce sont là des objectifs très élevés, étant donné, en particulier, que les succès jusqu'ici remportés par les Nations Unies sont loin de répondre aux vœux de leurs fondateurs et aux espoirs que la grande majorité des peuples du monde continue de placer en elles.

248. Il convient cependant de souligner que, au cours des 28 dernières années, les progrès réalisés par les Nations Unies dans divers champs d'action, et particulièrement dans le domaine socio-économique et en matière de décolonisation, ont été importants. C'est ce calme travail à long terme de l'Organisation qui mérite le plus grand éloge, spécialement de la part des petits Etats, qui, peut-être, tirent les bénéfices les plus considérables des programmes de développement à long terme.

249. Le degré croissant de coopération économique, juridique, scientifique et humanitaire des diverses nations, qui se réalise sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, est la preuve de l'accomplissement des nombreux objectifs de la Charte au niveau fondamental de l'effort humain. Bien qu'une telle coopération provoque rarement une reconnaissance sensationnelle comme c'est le cas pour les problèmes purement politiques, l'importance de cette évolution ne doit pas être méconnue.

250. Certes, on ne peut en dire de même des efforts de l'Organisation en vue de résoudre les problèmes importants auxquels la communauté mondiale doit faire face. Cependant, le rôle qu'elle a joué dans le maintien de la paix est constructif et les Nations Unies, si nous le voulons, peuvent vraiment devenir le gardien de la paix et de la sécurité du monde. A cet égard, nous ne devons pas oublier ce fait fondamental que les conflits armés des 28 dernières années n'ont pas conduit à une guerre mondiale. Cela ne signifie pas que nous minimisons l'importance des conflits armés des dernières années et que nous ignorions les pertes en vies humaines et en ressources. Cependant, si l'on songe à la technique de la guerre moderne, nous devons être reconnaissants du fait que l'humanité a évité un holocauste nucléaire. Notre organisation a joué un rôle essentiel à cet égard et, si nous voulons renforcer et consolider son mécanisme, elle peut devenir le catalyseur des divergences qui se produisent entre les nations, la protectrice des droits de l'homme et le promoteur du bien-être économique et social des peuples du monde, comme l'ont voulu ceux qui l'ont créée.

251. Bref, si nous avons le courage et la détermination de renoncer à l'égoïsme et d'appuyer l'Organisation dans tous ses efforts en vue de la pleine réalisation des prin-

cipes et objectifs de la Charte, les Nations Unies pourront devenir un instrument dynamique des gouvernements pour assurer la sécurité collective, la paix et le progrès.

252. Le Secrétaire général, de manière significative, nous a posé à tous deux questions vitales : "De quelle sorte d'organisation mondiale avons-nous besoin ? Quelle sorte d'organisation mondiale les gouvernements sont-ils prêts à accepter réellement [voir A/9100/Add.1, p. 15] ?" Une efficacité accrue des Nations Unies et le rehaussement de leur prestige dépendent, en dernière analyse, des réponses que nous donnerons à ces questions. Selon moi, l'universalité de notre organisation, le besoin commun de sécurité collective, de paix, de justice et d'égalité, ainsi que la nécessité d'une action concertée pour faire face aux problèmes vitaux du monde d'une manière efficace, nous indiquent les réponses aux questions posées par le Secrétaire général. Si la paix et la justice doivent triompher dans le monde, il est nécessaire et urgent d'élaborer une nouvelle conception de l'allégeance à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'autorité représentant la communauté mondiale.

253. L'existence continue du colonialisme est incompatible avec la paix internationale, et particulièrement avec la liberté et la justice. Certes, de grands progrès ont été faits vers la décolonisation depuis l'adoption de la résolution 1514 (XV) — qui a fait époque — sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, grâce à laquelle un nouvel élan a été donné à l'application de l'idée d'autodétermination aux peuples colonisés.

254. Néanmoins, le processus de décolonisation s'est heurté à la politique anachronique de deux Etats Membres de notre organisation : le Portugal et l'Afrique du Sud. Les louables efforts récents du Secrétaire général, en ce qui concerne l'accession de la Namibie à l'autodétermination, n'ont pas donné de résultats. La pleine mise en œuvre de la résolution 1514 (XV) demeure donc un devoir majeur des Nations Unies.

255. Ma délégation souhaite vivement que le progrès, dans ce domaine, soit considérablement accéléré. Le monde a confirmé la vérité indéniable que, dès qu'un peuple a exprimé le désir d'assumer les devoirs et les responsabilités de l'indépendance, si la liberté lui est refusée, il est contraint de recourir à la force, ce qui devient immédiatement une grave menace au maintien de la paix et de la sécurité.

256. Chypre, elle-même s'étant libérée de la domination coloniale, n'a cessé d'appuyer pleinement la lutte entreprise pour l'octroi de l'indépendance aux pays coloniaux et pour la suppression de la pratique odieuse de l'*apartheid* en Rhodésie du Sud, en Namibie et en Afrique du Sud. Nous sommes absolument solidaires de tous les peuples à qui est encore dénié le droit inaliénable à la liberté, à l'indépendance et à la dignité humaine, et nous avons constamment appliqué les sanctions décidées par la communauté internationale dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

257. Nous attachons une grande importance à la défense des droits de l'homme et à la protection de la personne contre toute forme de discrimination. Nous ne pouvons donc que déplorer le refus de la reconnaissance des droits de l'homme qui prévaut en Rhodésie du Sud, en Namibie, en Afrique du Sud, ainsi que dans les prétendus

territoires portugais. Nous espérons vivement que les puissances coloniales saisiront l'occasion du nouveau climat de coopération et de négociations, celle du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et celle du lancement de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et tiendront compte de l'opinion publique mondiale. Ce faisant, elles contribueront sans nul doute à la paix mondiale et serviront leurs propres intérêts nationaux tout en accordant leurs actes à cet effort de respect des droits de l'homme.

258. De même que le colonialisme est incompatible avec la paix, le dénuement économique est incompatible avec l'ordre mondial, la paix et la justice. Les rapports récents relatifs au développement économique montrent que le niveau de vie de millions d'individus est lamentablement bas, que la malnutrition et l'analphabétisme prévalent encore et que le fossé qui sépare les pays développés des pays en voie de développement s'est élargi. La première Décennie des Nations Unies pour le développement, lancée en 1961 par un monde plein d'espoir en vue de la création de conditions de stabilité économique et de bien-être assurant un minimum de niveau de vie aux peuples des pays en voie de développement, n'a pas atteint ses objectifs. L'examen et l'évaluation, entrepris cette année, de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement des années 70 montrent que les taux de croissance des pays en voie de développement chargés de dettes, recevant une aide insuffisante et qui ont souffert de la sécheresse sont bien inférieurs à la moyenne de 6 p. 100 qui avait été établie pour cette seconde décennie et inférieurs aussi à la moyenne obtenue au cours des années 60.

259. Ces résultats décevants, venant à un moment critique, alors que l'économie mondiale est plongée dans l'incertitude due à la crise monétaire et commerciale, constituent un défi de la plus grande importance aux efforts déployés par la communauté internationale en vue d'aboutir à une répartition équitable des richesses et d'établir un ordre meilleur dans les domaines économique, monétaire et social. Nous nous félicitons des négociations entreprises en vue d'améliorer le système monétaire international et les accords de commerce mondiaux car ils auront sans nul doute une influence très importante sur l'avenir du développement en général et sur celui des pays en voie de développement en particulier. Nous sommes d'avis, en outre, que l'idée de sécurité économique collective devrait être poussée davantage. L'action internationale de coopération dans le domaine économique est vitale pour l'humanité — comme l'est l'action internationale en vue d'assurer la paix — et, quelles que soient les difficultés qui puissent se présenter, l'Organisation des Nations Unies demeure l'instrument le plus apte à assurer la coopération économique universelle et la solution des principaux problèmes internationaux.

260. Le fait que la communauté internationale comprend de mieux en mieux que beaucoup de problèmes qu'elle connaît ne sauraient être résolus définitivement à l'intérieur de frontières nationales donne une actualité toute particulière à la notion de sécurité économique collective.

261. La récente crise monétaire et la sécheresse qui ont sévi dans beaucoup de pays, y compris le mien, font ressortir encore davantage les problèmes communs aux nations grandes et petites, riches et pauvres, et la nécessité de les résoudre par une action collective, par l'intermédiaire des Nations Unies.

262. La façon positive dont a été abordé le problème de l'environnement humain et le consensus auquel est parvenue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement réunie à Stockholm l'an dernier, joints aux efforts actuellement tentés pour traduire ce consensus en action concrète, montrent que la communauté internationale est désireuse et capable d'agir quand la volonté d'agir existe.

263. Les Nations Unies ont prouvé qu'elles étaient résolues à s'attaquer aux problèmes mondiaux à propos d'une autre question qui présente un intérêt vital pour la communauté internationale : celle de la mer et du fond des mers, qui met en jeu divers intérêts nationaux mais qui constitue aussi un immense potentiel dont pourra bénéficier toute l'humanité. Les ressources marines vont bientôt devenir indispensables, car la population mondiale est censée doubler d'ici à 30 ans.

264. Le droit de la mer sous ses divers aspects et, plus spécialement, la répartition équitable des richesses de la mer et du fond des mers sont d'une importance vitale pour les Nations Unies, et ma délégation y porte un intérêt tout particulier. Les règles traditionnelles du droit de la mer doivent être réexaminées à la lumière des changements technologiques révolutionnaires et de l'évolution politique des dernières années, afin de pouvoir être adaptées aux réalités d'aujourd'hui. De même, nous devons nous attacher tout particulièrement à préserver les principes fermement fondés sur le droit et l'équité, principes qui ont subi l'épreuve du temps et se sont avérés avantageux pour l'humanité pendant des siècles.

265. L'un de ces principes est qu'il ne faut pas faire de distinction artificielle, aux dépens des îles, entre les masses de terre continentales et insulaires, en ce qui concerne la délimitation des espaces maritimes. Un autre principe veut que la ligne médiane devrait continuer d'être la règle résiduelle applicable, en l'absence d'un accord contraire, dans les questions de délimitation entre Etats qui sont opposés ou adjacents.

266. En règle générale, il faudrait avant tout chercher à établir un équilibre juste et équitable entre les droits et les aspirations légitimes des Etats, d'une part, et ceux de la communauté internationale dans son ensemble, d'autre part. Nous espérons vivement — et pour notre part nous ferons tout pour y parvenir — qu'en dépit des complexités évidentes de la question la troisième Conférence du droit de la mer qui va se réunir sera fructueuse; ainsi, les Nations Unies auront dûment relevé le défi qui leur est lancé dans ce domaine qui présente un intérêt national et international vital.

267. Les problèmes non encore résolus de la paix et de la sécurité, du colonialisme et du sous-développement économique empêchent la création d'un climat international propice au désarmement et font échouer nos efforts visant à renforcer la paix.

268. Toute amélioration des relations internationales, tout progrès dans la solution des questions internationales en suspens seraient favorables à la solution du problème du désarmement et inversement, du fait de l'interdépendance intrinsèque de ces questions. Point n'est besoin d'essayer de chercher un point de départ, car il est évident qu'un effort maximal devrait s'exercer dans ces deux sens si nous voulons résoudre ce grave problème.

269. Outre les dangers que la course persistante aux armements constitue pour la paix mondiale, elle prive l'humanité de vastes ressources naturelles et humaines dont on a un besoin urgent pour des fins plus constructives. Il est tout à fait évident que la croissance économique et le désarmement sont liés. A cet égard, nous sommes heureux que l'Union soviétique ait avancé une proposition concrète visant à réduire les budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité et à consacrer une partie des économies ainsi réalisées à l'aide au développement [A/9191]. Une telle proposition, une fois précisée et si elle est largement acceptée, serait un pas important dans la bonne direction. Nous souhaitons à ce sujet féliciter les pays qui déjà consacrent de larges sommes à l'aide au développement.

270. L'Accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique élaboré au cours des négociations sur la limitation des armes stratégiques qui ont eu lieu à Helsinki a ranimé l'optimisme des peuples du monde. Grâce à l'esprit de coopération actuel, on espère qu'un effort résolu sera consenti pour faire cesser la course aux armements, qui a déjà pris des proportions telles qu'elle échappe à notre contrôle.

271. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [voir résolution 2826 (XXVI)] prouve qu'il est possible de faire des progrès réels, et nous espérons que la communauté internationale se rapprochera rapidement d'une interdiction véritable de la guerre chimique. Dans une société mondiale axée sur l'humanitarisme et qui ne cesse, par l'intermédiaire des Nations Unies, d'aider l'humanité à lutter contre la maladie et à protéger l'environnement, la production de quantités énormes de produits chimiques à effets paralysants pour les utiliser contre les populations d'autres nations apparaît comme une contradiction tragique.

272. La question des essais nucléaires exige aussi que nous progressions rapidement. Outre le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère conclu il y a dix ans<sup>9</sup>, le moment est venu, du fait surtout du climat favorable créé par la détente, d'aboutir à un accord général mettant fin à tous les essais nucléaires.

273. Espérons que le désarmement permettra de créer et de développer une force de paix mondiale permanente, une force qui dépendrait de l'Organisation des Nations Unies et deviendrait petit à petit supérieure à toute puissance nationale, à toute coalition de puissances, une force

<sup>9</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

dont la seule et unique tâche serait de préserver la paix mondiale de toute violation de la part de n'importe quelle nation, grande ou petite. La création d'une force permanente de maintien de la paix fait ressortir qu'il est extrêmement important de définir l'agression, de façon que le Conseil de sécurité puisse se fonder sur des critères et des directives objectifs pour l'identifier. Nous sommes heureux que le Comité spécial pour la question de la définition de l'agression, réuni à Genève en mai dernier, ait accompli de nouveaux progrès, et nous exprimons la conviction qu'à sa prochaine session il parviendra à un consensus. Il est essentiel, si nous voulons parvenir au désarmement, de renforcer les fonctions de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et l'instauration de la paix, car on ne saurait réellement promouvoir le désarmement sans faire parallèlement des efforts pour créer un organisme mondial dont le but soit d'assurer la paix et la sécurité internationales. 7

274. Il est un autre point qui laisse espérer des résultats fructueux et qui figure à l'ordre du jour de la session actuelle : il s'agit du projet de convention sur la prévention et la répression des infractions commises contre les agents diplomatiques et autres personnes ayant droit à une protection internationale. L'adoption rapide d'une telle convention, avec l'acceptation du plus grand nombre possible d'Etats, marquera, nous l'espérons, un autre progrès de la communauté internationale dans la série déjà appréciable des mesures prises sur le plan juridique pour faire respecter l'ordre juridique international.

275. Nous espérons aussi que des mesures constructives seront arrêtées au cours de cette session pour empêcher les actes de terrorisme international, tout en comprenant les causes qui les suscitent et en s'y attaquant.

276. La crise persistante du Moyen-Orient, qui affecte indirectement tous les autres Etats de la région, nous préoccupe profondément. Avec beaucoup d'autres pays, nous avons appuyé les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour assurer la paix dans cette partie du monde. Ces efforts doivent continuer et s'intensifier, car ils deviennent de plus en plus nécessaires au fur et à mesure que la suspicion, la méfiance et la crainte aggravent les problèmes réels. Nous pensons que, pour que ces efforts remportent quelque succès, il faut que les parties directement intéressées à la solution de leurs problèmes fassent preuve de plus de bonne volonté et que la solution soit fondée sur la Charte et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement sur la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967. Cette résolution contient de manière équilibrée tous les éléments nécessaires à un règlement équitable et prend en considération les droits et les intérêts légitimes de tous les intéressés, y compris ceux des Palestiniens. Un principe fondamental à cet égard est que l'acquisition de territoires par la force ne doit pas et ne peut pas être approuvée ou reconnue.

277. Je n'ai pas l'intention de m'attarder longuement sur la question de Chypre, dont l'Organisation est saisie depuis plusieurs années. Cette question a été longuement discutée à la fois au Conseil de sécurité, qui en est toujours saisi, et à l'Assemblée générale, qui, en 1965, a

adopté la résolution 2077 (XX) qui réaffirmait la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de Chypre. Toutefois, je pense qu'il est tout à fait approprié d'informer l'Assemblée de la situation actuelle.

278. Les pourparlers qui se déroulent à l'échelon local entre les Chypriotes grecs et turcs ont repris l'année dernière sous une forme élargie suggérée par le Secrétaire général des Nations Unies, avec la participation du représentant spécial du Secrétaire général et la présence d'experts constitutionnels de Grèce et de Turquie; un effort a été poursuivi pour parvenir à une solution pacifique et concertée sur le problème constitutionnel auquel Chypre doit faire face. Dans une certaine mesure, des progrès ont été réalisés et certains points de désaccord ont été aplanis.

279. Il existe toujours toutefois un large fossé et une grave divergence d'opinions portant sur des points importants, dont l'un est l'exigence de la communauté chypriote turque de jouir d'une autonomie locale sans restriction.

280. Comme cette instance ne constitue pas pour l'instinct le lieu approprié pour entrer dans les détails, je voudrais dire simplement que nous avons offert à la communauté chypriote turque, dont le chiffre de population n'est pas supérieur à 18 p. 100 de la population totale de l'île, une autonomie locale beaucoup plus large que celle octroyée par tout Etat à une partie de sa population se trouvant dans une situation similaire ou analogue. Le gouvernement ne peut pas aller au-delà de la zone de sécurité nécessaire à la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Chypre. Il est par conséquent impossible de souscrire à des dispositions de la Constitution si anormalement propres à semer la division et si impossibles à mettre en pratique qu'elles n'ébranleraient inévitablement l'Etat, entraînant des luttes et conflits sinistres avec, ou bout, le désastre du partage.

281. Nous sommes en faveur de la solidarité et de la coopération entre les deux communautés dans la bonne volonté et le respect mutuel au sein d'un Etat souverain indépendant et unitaire. De cette manière, Chypre peut devenir un facteur d'unité et non un lieu de conflits dans la région et dans le monde. Telle est notre position, qui est en harmonie avec les principes de la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre et va dans le sens des tendances actuelles du monde.

282. Je voudrais, une fois encore, exprimer notre profonde reconnaissance et nos remerciements au Secrétaire général et à ses collaborateurs, à New York et à Chypre, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en faveur de la cause de la paix à Chypre. Cette reconnaissance et ces remerciements s'adressent également au commandant et aux membres de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Nous sommes aussi reconnaissants aux pays qui, par leurs contributions en hommes et en argent, permettent à la Force de continuer d'exister. Nous espérons sincèrement qu'il ne s'écoulera pas trop de temps avant que les circonstances permettent de considérer que la Force n'est plus nécessaire, ce qui libérerait tous les intéressés du fardeau qu'ils ont si noblement supporté.

283. On se rend compte de plus en plus qu'un sens plus fort d'unité et de coopération entre toutes les nations et tous les peuples du monde, par-delà les frontières idéologiques ou autres, est maintenant une nécessité urgente pour faire face aux problèmes généraux qui menacent l'humanité dans son ensemble dans le fragile environnement de cette planète, car les dangers auxquels doivent faire face toutes les nations sont communs, comme l'est le souci de mettre sur pied une action commune par le biais de l'Organisation des Nations Unies à laquelle auront été insufflées une vie et une activité nouvelles.

284. Chypre a toujours, dans la mesure de ses moyens très modestes, apporté son appui aux efforts mondiaux d'unification. C'est dans cet esprit et dans cet espoir que nous nous adressons à l'assemblée actuelle comme à une assemblée de transition qui, partant de l'antagonisme de la guerre froide, passera à la coopération mondiale, à l'aube d'une ère nouvelle d'efforts et de réalisations positifs des hommes.

285. Le **PRESIDENT** : Le représentant de la Guinée équatoriale a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à venir à la tribune et voudrais rappeler la décision qui a été adoptée selon laquelle l'intervention ne doit pas dépasser 10 minutes.

286. M. **ESONO MICA** (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole dans l'exercice de mon droit de réponse, mais avant tout permettez-moi, puisque c'est la première fois que je m'adresse à l'Assemblée, tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Votre compétence, vos qualités de juriste, votre puissance de travail et votre connaissance des affaires internationales sont, sans aucun doute, connues de nous tous. Ma délégation, quant à elle, espère fermement que, sous votre sage direction, cette assemblée verra ses travaux couronnés de succès.

287. Je ne saurais manquer de féliciter également votre prédécesseur, M. Trepczyński, diplomate polonais éminent qui a sagement et habilement dirigé les travaux de la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

288. Je voudrais, en respectant les délais imposés, donner un bref éclaircissement afin que les procès-verbaux contiennent une indication du fait que le Gouvernement de Son Excellence Francisco Macias Nguema, président à vie de la République de Guinée équatoriale, interprète l'interdépendance comme la reconnaissance réciproque de la souveraineté de chaque Etat, ce qui devrait comporter l'obligation de respecter au maximum l'intégrité territoriale des nations et leur indépendance politique.

289. En attendant que l'Assemblée générale convoque des réunions préparatoires à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qu'elle a décidé d'organiser l'année prochaine, ma délégation se réserve le droit de fixer l'étendue de ses eaux territoriales comme les

limites de son espace aérien. Il ne fait pour moi aucun doute que la lutte qui porte sur le droit de la mer a son origine dans des nécessités économiques évidentes, mais il serait inconcevable que cette ambition empiète sur la souveraineté des Etats. Aussi voudrais-je lancer un appel à la prochaine Conférence sur le droit de la mer, afin qu'elle prenne en considération que sa réussite dépendra du respect accordé à la souveraineté de ces Etats sur leur territoire et sur leurs eaux territoriales définie dans le cadre des limites raisonnables reconnues par le droit international.

290. L'égalité souveraine des Etats rejette toute idée impliquant un concept impérialiste de la souveraineté et laissant entendre que l'on méprise les droits légitimes des Etats voisins sur leurs eaux territoriales.

291. La déclaration faite le 28 septembre dernier par le Ministre des affaires étrangères du Gabon a attiré l'attention de ma délégation. Il a en effet affirmé :

“Parlant de notre souveraineté, je dépasse le cadre restreint de la seule situation politique, pour englober la pleine jouissance de toutes les richesses que la nature généreuse a su mettre sur notre sol et enfouir dans notre sous-sol et nos eaux. Une telle souveraineté ne peut souffrir aucune restriction. Nous entendons demeurer, malgré la limite de nos moyens et de nos possibilités, les seuls maîtres de notre sol national dont fait partie indissoluble notre mer territoriale jusqu'à la limite de 100 miles.” [2123<sup>e</sup> séance, par. 16.]

Cette affirmation catégorique est déjà en fait plus ou moins dépassée par les solutions déjà trouvées ou en passe d'être trouvées au moyen d'un dialogue fraternel, dans un esprit purement africain, et ma délégation se doit d'y apporter une réponse pertinente.

292. La République de Guinée équatoriale, fidèle à sa politique de paix et de bon voisinage, comme son peuple et son gouvernement, s'en tient fermement au décret présidentiel n° 17/70 du 24 septembre, qui fixe les limites de la mer territoriale à 12 miles marins au maximum, conformément aux normes du droit international en vigueur, sans que cela préjuge ce que pourra décider la prochaine Conférence sur le droit de la mer. Pour le Gouvernement et le peuple de la Guinée équatoriale, renoncer à la violence ne signifie pas être lâche; au contraire, cela montre notre volonté de paix et de bon voisinage dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et de l'OUA, comme je l'ai déjà dit, et notre espoir de faire accepter cette réalité.

293. Je voudrais profiter de cette occasion pour annoncer à l'Assemblée que, lors de la célébration du jour de son élection à la présidence de la République, Son Excellence le Président à vie, don Francisco Macias Nguema, dans son discours du 29 septembre dernier, s'adressant à son peuple révolutionnaire, a, entre autres, reconnu comme légitime le nouveau gouvernement du pays frère, la Guinée-Bissau.

*La séance est levée à 19 h 25.*